

RAPPORT D'EVALUATION A POSTERIORI

PD 310/04 Rev.2 (F)

**Gestion et Conservation de la Biodiversité dans une
Concession Forestière Adjacente à une Zone de Protection
Intégrale (Parc National de Nouabalé-Ndoki), dans le
Nord du Congo, Phase II**

**Préparé par
Denis Keedi Atok (Chef de Mission)
Monica Borner**

46RFM-2a
17 octobre 2012

EVALUATION EX-POST

du Projet PD 310/04 Rév.2 (F) :

**Gestion et Conservation de la Biodiversité dans une
Concession Forestière Adjacente à une Zone de Protection
Intégrale (Parc National de Nouabalé-Ndoki), dans le
Nord du Congo, Phase II**

Rapport Final

Juin 2012

Les opinions énoncées dans ce rapport sont la seule responsabilité de l'équipe d'évaluation.

Denis Keedi Atok – Consultant externe
Monica Borner – Consultante externe

Résumé Exécutif

L'évaluation ex post du projet PD 310/04 Rév.2(F) fait l'objet du présent document. Elle a pour but de présenter une analyse de l'efficacité et de l'efficacé des actions entreprises et des stratégies menées dans le cadre du projet. En précisant le stade actuel et prenant en compte les activités en cours, elle met l'accent sur la gestion et la conservation de la biodiversité autour de l'aire de protection intégrale. Elle fait ressortir les résultats positifs et points faibles du projet, ainsi que les facteurs de réussites et les enjeux. Elle souligne la contribution du projet à l'Objectif 2000 de l'OIBT et au Plan d'Action OIBT de Yokohama, et dégage tous enseignements pouvant être exploités pour améliorer des phases futures ou des projets similaires.

Le Congo est engagé depuis plus de deux décennies dans une politique de gestion durable de ses ressources forestières. L'intensification des activités d'exploitation forestière depuis les années 1990 et 2000 a ouvert dans le Nord Congo de nouvelles pressions démographiques et menaces de braconnage, d'impacts négatifs sur la biodiversité et les moyens d'existence des populations locales. Le Projet a donc été créé pour atténuer ces impacts dans les concessions forestières adjacentes au Parc National de Nouabalé Ndoki (PNNN).

Gérer durablement la faune et la biodiversité et assurer le bon fonctionnement des écosystèmes dans les concessions de CIB adjacentes au PNNN (but principal pour l'ONG WCS), atténuer les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les moyens d'existence des populations locales, perpétuer les intérêts de la CIB dans ces nouvelles méthodes d'aménagement forestier et l'engagement du MDDEF dans le développement durable en tant que membre de l'OIBT, tels sont les objectifs stratégiques qui ont amené les trois partenaires à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'un écosystème multi-usages dans une approche paysage des UFAs Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka. Ce partenariat fonctionne sur la base du Protocole d'accord signé le 02 juin 1999, modifié en 2008 et du mémorandum de collaboration relatif à la mise en œuvre du projet PD 310/04 REV.2(F).

La stratégie de la 2^{ème} phase du PD 310/04 Rév. 2(F) s'attèle à renforcer et améliorer le système de gestion mis en œuvre lors de la 1^{ère} phase (2001 - 2004) grâce au financement de l'OIBT.

Le premier objectif spécifique est de mettre en place et suivre des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares des concessions formant une zone tampon adjacente au PNNN.

Les fonds OIBT, du GVT Congolais, de WCS et de la CIB ont soutenu les volets suivants: coordination et administration du projet, protection de la faune sauvage, réduction de l'impact de l'exploitation forestière, activités de substitution à la chasse commerciale, éducation et sensibilisation à la conservation, et recherche scientifique pour assurer une gestion évolutive et adaptée.

Analyse:

A l'exception des activités alternatives qui enregistrent des résultats très timides, le projet a réalisé des performances significatives et contribué à la finalisation effective des plans d'aménagement des concessions CIB, à leur certification par le FSC et à l'amélioration des activités de gestion et de l'effort de protection de la faune. Le PNNN est mieux protégé grâce aux activités de la conservation dans les concessions CIB. Le suivi écologique et socio-économique a fourni des indicateurs pertinents qui ont servi au suivi, à l'évaluation, à l'adaptation et à l'orientation des activités du projet.

Le deuxième objectif spécifique porte sur la duplication du modèle PROGEPP dans d'autres concessions forestières au Nord Congo.

Analyse:

Basé sur les approches de gestion adaptatives développées par le PROGEPP, un module de formation a été tiré pour la formation des principaux acteurs des zones forestières concernées et sa reproduction dans les autres concessions du Congo et du TNS. Un programme de gestion de la faune et d'aménagement forestier est déjà développé dans la concession forestière de Ngombé après finalisation d'un accord entre l'IFO, la WCS et le GVT du Congo. Ngombé dispose déjà d'une USLAB et des unités écologiques et socio-économiques. ROUGIER avec sa concession forestière de Mokabi située au nord du Parc et frontalière à la RCA, n'emboîte que timidement le pas; pourtant elle occupe une position stratégique sur le plan de la conservation dans cette région.

Les trois parcs nationaux Lobéké (Cameroun), Dsanga-Sangha /Dzangha-Ndoki (RCA) et Nouabalé-Ndoki(Congo) sont les noyaux durs de la conservation de l'écorégion du Bassin du Congo et constituent le

réseau d'aires protégées du Tri-National de la Sangha TNS. Dans l'état actuel et à l'exception de Dsanga Sangha, ces aires protégées sont contiguës aux concessions forestières attribuées en exploitation forestière qu'il faut gérer comme des écosystèmes complexes.

Afin d'élargir ce modèle développé et standardisé dans les concessions CIB, les approches de gestion des écosystèmes déployées dans le paysage du projet sont déjà formulées dans un document afin d'entamer le processus de leur intégration dans les politiques forestières nationales et devront constituer des standards des plans d'aménagement forestier. Les leçons apprises du PROGEPP sont déjà formulées et présentées au MDDEF.

Gestion et Efficience du projet

Pour un meilleur cadrage des prochaines phases du projet, il est rendu nécessaire de réactualiser le cadre logique pour qu'il soit techniquement et financièrement réaliste en objectifs, produits, activités avec des indicateurs vérifiables. En outre le suivi monitoring doit être remis à jour afin de fournir des rapports de suivi à partir du cadre logique pour permettre à chaque partenaire de mesurer les progrès accomplis par le projet. Les protocoles d'accord et les mémorandums qui régissent le cadre organique du projet doivent être évalués tels que prévus par les dispositions de leurs textes et à la lumière du fonctionnement du projet pendant ces dernières phases afin d'appréhender et de corriger tous dysfonctionnements et/ ou déficits constatés lors de l'exécution du projet.

Le personnel du projet est couvert par deux statuts (fonctionnaire et projet), cette ambivalence fait craindre un relâchement de l'une ou l'autre partie dans la discipline. Dans ce contexte, il est recommandé de soumettre l'ensemble du personnel au statut unique du projet.

Le financement à long terme se pose de manière récurrente. En effet, le projet est financé à environ 90% par les ressources extérieures. Cette dépendance pose un problème de fragilité du projet, donc de pérennité financière. Il est donc temps que les partenaires se penchent sur la recherche des mécanismes des financements novateurs et durables.

Conclusions, leçons et recommandations

Le projet a testé et réussi une approche modèle pour progresser vers l'atteinte des objectifs de gestion durable des forêts au nord Congo et ailleurs. Il a développé les techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) et permis la certification des concessions forestières. Il a soutenu la protection de la biodiversité. Il a aussi responsabilisé les communautés riveraines à s'engager dans la gestion de leurs zones forestières.

Le partenariat a été et reste l'outil indispensable pour la réussite de ce projet. Au moment où l'industrie forestière se développe rapidement, les actions de conservation les plus efficaces gagneraient à se développer en dehors des aires strictement protégées, et par conséquent doivent contenir des partenariats avec l'industrie. Cela permettrait non seulement de conserver les écosystèmes tropicaux avec toute leur biodiversité, mais aussi et surtout d'agrandir les aires de conservation.

Il est regrettable que, jusqu'aujourd'hui, la politique nationale hésite d'adopter et de s'approprier les normes PROGEPP: Les standards EFIR, le plan de gestion de la faune, l'effort de protection par la lutte anti-braconnage ne sont pas appliqués hors des concessions certifiées de CIB et IFO.

Dans ce contexte il est de grande importance de sécuriser les limites au nord du PNNN et du Parc National de Dzanga Sangha (RCA), en appuyant la concession Rougier/Mokabi dans sa démarche vers la certification et en lui donnant le support nécessaire pour une lutte effective anti-braconnage. En outre, il faut aussi sécuriser le Parc National d'Odzala-Kokoua en y étendant le modèle PROGEPP où la concession voisine d'IFO-Danzer est déjà certifiée et applique les principes PROGEPP. Mais ces actions isolées par concessionnaire individuel ne constituent qu'une dispersion d'énergie et deviennent à la longue peu efficaces. Il faut donc prendre une initiative stratégique de lancer un **projet régional de conservation des écosystèmes du Nord-Congo**.

Au-delà des résultats positifs, le projet a connu des faiblesses et rencontré des défis :

Le plus grand problème à résoudre reste toujours **la chasse commerciale, illégale et/ou incontrôlée**. Les résultats du suivi écologique et socio-économique révèlent des signes de non durabilité de la chasse sur la faune autour des sites CIB.

La chasse de subsistance jadis durable a été déviée en chasse non durable à cause des besoins accrus d'une surpopulation des non ayants droit dans les sites CIB et à cause aussi des prix très élevés des viandes importées alternatives. Cette faiblesse peut remettre en cause la certification FSC des concessions. La chasse commerciale continue d'être un fléau, parce que les brigades de protection ne fonctionnent pas de manière efficiente. Il est pressant que les USLAB soient rendues efficaces et puissantes, avec une organisation et supervision rigoureuse.

Il y a le défi pressant qui surpasse les possibilités des USLAB, il s'agit des bandes de braconniers internationaux, avec des armes de guerre, qui visent surtout les éléphants. Il faut un effort concerté et

rapide des services de sécurité de l'Etat pour contenir cette menace.

L'entreprise Chasse Safari vient de bénéficier d'une autorisation provisoire de chasse safari et des permis de port d'armes pour opérer dans les zones cynégétiques des UFAs CIB. Il est d'urgence recommandé d'intégrer cette entreprise dans le partenariat actuel pour qu'elle participe à toutes les obligations du protocole: financières, matérielles, à l'effort de protection et à la gestion participative avec les communautés.

Le volet «activités alternatives » a connu beaucoup d'imperfections et d'échecs; pourtant, il existe suffisamment de fonds déposés en banque par la CIB pour le compte de chaque communauté dans le cadre du développement communautaire. Aucun des partenaires actuels n'ayant des compétences en développement communautaire, les échecs étaient prévisibles et inévitables; il est donc recommandé de faire appel à un partenaire spécialiste en développement communautaire. La réussite des activités alternatives qui devaient se substituer à la chasse commerciale et diminuer la demande de la viande de brousse échoue sur la faiblesse de la capacité institutionnelle des communautés, à l'absence de l'esprit d'entreprise et de solidarité communautaire.

Mais même si les activités économiques prospéreront, ça ne veut pas dire qu'on arrêtera de manger la viande de brousse. C'est une culture alimentaire et, en outre, la viande de brousse est vendue 5 fois moins chère que celle importée aux sites. Aussi, la demande a augmenté avec la population croissante dans les sites. Il sera opportun pour les industries, si elles veulent éviter le risque de perdre leur certification, de subventionner le prix de la viande alternative / importée à un niveau pareil à celui de la viande de brousse. Il ne faut pas penser que la pression sur la faune sera un jour réduite à zéro(0), le projet doit continuer à installer les systèmes de gestion durable avec les communautés locales.

L'éducation et la sensibilisation environnementale ont touché toutes les strates sociales et se trouvent en bonne voie; mais changer les habitudes de tous ces différents acteurs rencontre des résistances et de l'incompréhension ; c'est pour cela qu'il faut installer cette activité sur le long terme.

L'intégration des normes PROGEPP dans les politiques et législations nationales est capitale pour implanter juridiquement ce modèle dans le pays et dans la sous-région.

Dans ces conditions, il est incontournable que le projet soit poursuivi patiemment pendant les années à venir pour sécuriser les réussites acquises, renforcer les structures nécessaires à ces réussites, et arriver à long terme à installer ce modèle prometteur, et de le pérenniser dans la région du bassin du Congo.

En conclusion, ce projet constitue en lui-même un module de formation, une référence pour la gestion et la conservation des écosystèmes tropicaux.

L'OIBT doit donc encore s'engager à apporter des ressources financières et techniques encore nécessaires pour une 3^{ème} phase et aider à installer la bonne gouvernance forestière dans le Nord-Congo et en Afrique Centrale.

Table de Matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	8
A OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D'EVALUATION	9
1. MISSION DE L'ÉVALUATION.....	9
2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION.....	9
3. EQUIPE D'ÉVALUATION	9
4. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	9
5. PÉRIODE DE LA MISSION	9
B CONTEXTE ET DESIGN DU PROJET.....	9
C. OBJECTIFS ET STRATÉGIE D'EXÉCUTION DU PROJET	11
D. EFFICIENCE DE LA GESTION ET MISE EN OEUVRE DU PROJET PD 310/04 REV.2(F).....	12
1. ORGANISATION DU PROJET	12
2. EFFICIENCE TECHNIQUE.....	13
3. FINANCES	14
E. RAPPORT AVEC L'OIBT.....	15
1. CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS DE L'AIBT (ACCORD INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX)	15
2. CONFORMITÉ AUX CRITÈRES.....	15
3. CONFORMITÉ AU PLAN D'ACTION D'OIBT DE YOKOHAMA, ET À L'OBJECTIF 2000	15
F. EFFICACITÉ.....	15
1. Objectif spécifique 1 :	16
Résultat 1.1.....	16
Résultat 1.2.....	17
Résultat 1.3.....	18
Résultat 1.4.....	19
Résultat 1.5.....	20
Résultat 1.6.....	21
2. Objectif spécifique 2 :	22
Résultat 2.1.....	22
Résultat 2.2.....	23
Résultat 2.3.....	24
3. PARC NATIONAL DE NOUABALÉ NDOKI	24
4. CONTRAINTES ET DÉFIS.....	25
G. IMPACTS.....	26
H REPLICABILITE / DUPLICATION	26
I PÉRENNISATION	27
J LEÇONS.....	28
K CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	29
ANNEXES	31
ANNEXE 1 : TERMS OF REFERENCE.....	31
ANNEXE 2 : LISTE DE PERSONNES ET ORGANISATIONS RENCONTRÉS.....	37
ANNEXE 3 : CALENDRIER DE LA MISSION D'EVALUATION.....	38
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE 5 : RAPPORT AVEC L'OIBT.....	40
ANNEXE 6: LOGICAL FRAMEWORK WORKSHEET.....	42

Liste des Sigles et Acronymes

AIBT	Accord International sur les bois tropicaux
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique et de Développement
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Faunistiques
COMIFAC	Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale ou Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTP	Conseiller Technique Principal
DGEF	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DFAP	Direction Générale de l'Economie Forestière
EE	Education Environnementale
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FSC	Forest Stewardship Council
GVT	Gouvernement
IFO	Industrie Forestière d'Ouessou
INCEF	International Conservation and Education Fund
MDDEFE	Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNNN	Parc National de Nouabale Ndoki
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National Nouabale-Ndoki
PV	Procès verbal
RCA	République Centrafricaine
RI	Règlement Intérieur de la CIB
SIG	Système d'information géographique
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
TFT	Tropical Forest Trust
TNS	Tri-National de la Sangha
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature

A OBJECTIFS et METHODOLOGIE de la MISSION d'EVALUATION

1. Mission de l'évaluation

L'évaluation ex post du projet PD 310/04 Rév.2 (F), fait l'objet du présent document. Elle a pour but de présenter une analyse de l'efficience et de l'efficacité des actions entreprises et des stratégies menées dans le cadre du projet. En précisant le stade actuel et prenant en compte les activités en cours, elle met l'accent à la gestion et la conservation de la biodiversité autour de l'aire de protection intégrale. Elle fait ressortir les résultats positifs et points faibles du projet, ainsi que les facteurs de défis et d'enjeux. Elle souligne la contribution du projet à l'Objectif 2000 de l'OIBT et au Plan d'Action OIBT de Yokohama, et dégage tous enseignements pouvant être exploités pour améliorer des phases futures ou des projets similaires.

2. Objectifs de l'évaluation

Les objectifs principaux de l'évaluation sont les suivants:

- évaluer le rôle et la contribution du projet au développement de la gestion forestière dans la zone visée du projet et dans des projets voisins, nationaux et internationaux.
- évaluer le rôle et la contribution du projet à l'instauration de standards nationaux forestiers et environnementaux, et à l'instauration d'une participation communautaire à la gestion de la biodiversité dans la République du Congo.
- évaluer l'état de la coopération entre les acteurs du projet (l'Administration, le secteur privé, d'une ONG s'occupant de l'environnement, et les populations riveraines) dans l'exécution d'un projet de conservation et de gestion de la biodiversité dans des concessions adjacentes à une aire de protection intégrale.
- évaluer dans quelle mesure le concept et l'exécution de ce projet se sont révélés adéquats et efficaces à assurer la conservation et la gestion de la biodiversité. Les parties prenantes devant être visées: l'administration, les organisations, le secteur privé et les populations riveraines.
- évaluer les éventuelles contraintes institutionnelles et politiques au développement de la conservation et de la gestion de la biodiversité, et proposer des démarches pour les résoudre.

TdR en Annexe 1.

3. Equipe d'évaluation

M. Denis Keedi Atok, Consultant international, Chef de la mission;
Mme Monica Borner, Consultant international

4. Approche méthodologique

- Revue documentaire (documents du projet, rapports d'évaluation à mi-parcours et d'achèvement, et rapports techniques).
- Entretiens et échanges au niveau central avec le DGEF du MDDEFE, le DG du DFAP et de la WCS.
- Entretiens et échanges au niveau décentralisé avec des représentants d'une communauté riveraine, Gbagbali (bantou et semi-nomade), et avec le Chef du village de Kabo.
- Discussions avec le CTP et le Coordinateur PROGEPP à Kabo
- Discussions avec le Directeur Responsabilité Environnementale & Sociale (CIB) à Pokola
- Discussions avec les chercheurs et avec les responsables de volets à Kabo
- Echanges avec des éco gardes / brigades de contrôle
- Visite de site à Loundougou-Toukoulaka, discussions avec le Responsable du Site, des représentants de la chasse organisée des ouvriers, et le chercheur socio-économique du projet.
- Visite à Bomassa, discussions avec le Conservateur du PNNN et le CTP Nouabalé-Ndoki
- Analyse des résultats des interviews
- Restitution des constats et des recommandations principales issues de la mission au DG EF, DFAP, et au directeur WCS Congo.

La liste des personnes rencontrées se trouve en Annexe 2.

5. Période de la mission

Du 07 mai au 19 mai 2012, dont enquêtes sur le terrain du 10 au 17 mai 2012

B Contexte et Design du Projet

Les trois organismes partenaires - le Ministère Congolais du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEFE), la compagnie forestière Congolaise Industrielle des Bois (CIB), et Wildlife Conservation Society (WCS), ont fusionné leurs efforts financiers, matériels et leurs ressources humaines pour former un projet indépendant pour (1) protéger le Parc National de Nouabalé-Ndoki contre la pression de la chasse, (2) gérer la faune dans les concessions forestières de la CIB, et (3) atténuer les effets potentiellement négatifs de l'exploitation forestière sur les moyens de subsistance des populations locales

(PROGEPP 1999, 2008).

Un premier protocole d'accord avait été signé en juin 1999 pour la mise en place du Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc PROGEPP.

Un second protocole d'accord a été signé en septembre 2001 pour la mise en place d'une Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage (USLAB). Ces protocoles ne sont pas révisés.

Le paysage Ndoki-Likouala est constitué d'un noyau de zone protégée, le parc national Nouabalé-Ndoki (PNNN) (4'238 km²), bordé au Sud, à l'Est et au Nord par quatre concessions forestières: Kabo (3'000 km²), Pokola (5'600 km²) au Sud; Loundougou (3'860 km²) à l'Est; et Mokabi (3'750 km²) au Nord. Le PNNN est en continuité avec le Parc National de Dzanga-Sangha en République Centrafricaine (RCA) et le Parc National de Lobéké au Cameroun, l'ensemble formant l'aire de conservation du TNS. La concession de Ngombé (10'000 km²) occupe une position stratégique entre la concession Pokola et le Parc National d'Odzala-Kokoua.

Ce paysage est occupé par une importante population d'animaux et de plantes listées comme sérieusement menacées ou vulnérables selon la liste rouge de l'UICN. Cette liste inclut l'éléphant de forêt, le gorille, le chimpanzé, l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), la loutre à collier (*Lutra maculicollis*) et le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*). Concernant les végétaux, plusieurs espèces appartenant à la liste rouge se retrouvent dans la zone: L'espèce sérieusement menacée *Autranella congolensis*, les espèces menacées *Pericopsis elata*, *Diospyros classiflora* et *Schwartzia fistuloides*. Les essences exploitées sont listées comme vulnérables: *Entandrophragma* spp, *Khaya* spp. (Rapport d'achèvement, 2011).

Les forêts ont été exploitées jadis uniquement pour du bois sans être gérées comme des écosystèmes complexes du fait de manque de préoccupations sur la faune et la biodiversité. Elles ont servi de lieu de trafic de la viande de brousse et de commerce de trophées dans l'illégalité. L'accès à des zones reculées a été facilité aux trafiquants par les compagnies forestières.

Avec l'objectif de protéger les espèces fauniques en particulier et la biodiversité en général, les trois partenaires se détachèrent des approches traditionnelles de gestion forestière qui portait uniquement sur la production de bois. Les concessions, formant une zone tampon autour du parc, ont également contribué à la conservation du réseau Tri-National de la Sangha (TNS).

Les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

-La chasse commerciale de viande et de trophées:

Elle représente la principale menace sur la faune sauvage dans les zones périphériques au PNNN.

-Pratique non durable des activités de chasse locale:

La chasse traditionnelle de subsistance a évolué vers des pratiques non durables à cause de l'expansion démographique des sites de l'exploitation forestière.

-Procédés d'exploitation forestière de faible qualité:

L'ouverture des routes forestières, les installations industrielles et les bases-vie avec l'accroissement démographique qui en découle, constituent des facteurs aggravants de menaces sur la faune sauvage ;

-Faible capacité d'actions de conservation:

Les actions de conservation ne sont pas toujours appuyées: Le personnel n'est pas toujours bien motivé ou incorruptible, et la supervision est faible.

-Manque de sources protéiques alternatives à la viande de brousse:

Les bases-vie des compagnies forestières n'offrent pas un approvisionnement en ressources protéiques alternatives suffisant en quantité et compétitif en prix pour nourrir leurs habitants.

- Manque de ressources économiques alternatives à la pratique de la chasse:

Les populations locales vivent toujours de la chasse et de la cueillette. La viande de brousse fait partie du vécu quotidien depuis des millénaires. L'arrivée des allogènes et des trafiquants détenteurs des capitaux dans les sites d'exploitation forestière a amené ces peuples primaires à vivre en intelligence de chasse illégale avec eux.

Des menaces et problèmes ci-dessus, le projet s'est développé avec les objectifs suivants :

La production à faible impact de bois, en impliquant les communautés locales dans la gestion de leurs ressources, la protection de la faune sauvage, et la promotion des substituts alimentaires et économiques à la chasse. Pour implémenter ces objectifs, le projet s'est appuyé sur (six) 6 volets: la coordination et administration du projet, l'éducation et la sensibilisation à la conservation, les activités de substitution à la chasse commerciale, suivi et recherche écologique/socio-économique, la réduction de l'impact de l'exploitation forestière, et la protection de la faune sauvage.

Les fonds de l'OIBT (Suisse, Japon, France, USA), du Gouvernement du Congo, de WCS (WCS, USAID, CARPE, USFWS), et de la CIB ont soutenu efficacement ces volets.

Le programme était la première initiative sur le terrain en Afrique Centrale pour intégrer efficacement les principes de conservation de la faune dans la gestion des concessions forestières et a fourni de précieuses leçons et des méthodes pour des initiatives similaires ailleurs dans la République du Congo et du bassin du Congo.

C. Objectifs et stratégie d'exécution du projet

Le projet PD 310/04 Rev 2 (F), phase II, s'est focalisé sur la gestion et la préservation de la biodiversité dans des concessions forestières adjacentes à une aire de protection intégrale (PNNN) au Nord Congo. Les objectifs suivants ont été définis :

Objectif de développement : Conservation et gestion durable de la biodiversité et production du bois tropical de grande valeur dans les concessions forestières formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, au nord de la République du Congo.

Objectif spécifique 1 : Mettre en place et faire le suivi des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares des concessions Kabo-Pokola-Toukoulaka/Loundoungou formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, République du Congo.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir la gestion de la biodiversité et de la faune dans l'aménagement des forêts de production à travers la reproduction d'une approche de modèle dans les concessions forestières clés dans la zone de conservation transfrontalière du Tri National de la Sangha, voisine au Cameroun, de la République Centrafricaine et la République du Congo.

Le management des écosystèmes et la gestion participative par les principaux partenaires de la région constituent la principale innovation de la stratégie du projet. Il s'agit de mener des actions de gestion rationnelle et de conservation de la biodiversité pour assurer à long terme l'intégrité du PNNN.

Dans ce contexte, les trois partenaires MDDEFE, la CIB et la WCS ont entrecroisé leurs différents intérêts pour gérer ensemble avec les communautés locales la biodiversité à l'échelle d'un paysage multi-ressources. Le système de gestion participative mis en place pendant la 1^{ère} phase a continué à être amélioré, renforcé et adapté pour promouvoir la conservation de la biodiversité. Le projet a développé des outils pratiques en vue d'atteindre les objectifs de gestion durable des forêts et promouvoir ces approches dans la zone de conservation du TNS. C'est le fruit d'une longue expérience dans les techniques de la conservation et de la gestion durable des forêts.

Ces résultats globalement positifs avaient été soulignés par une évaluation indépendante du projet PD 4/00 réalisée en 2004 et la poursuite des actions avait été recommandée. Les résultats clés sont les suivants : (1) stratégies innovantes de gestion de la faune ; (2) techniques d'application de la loi et outils de recensement ; (3) programme d'éducation environnementale ; (4) système efficace d'importation des ressources protéiques alternatives au sein des sites CIB ; (5) outils de gestion des données de la lutte anti-braconnage et du suivi écologique. Des études spécifiques avaient aussi été recommandées: peuples semi-nomades, développement des activités alternatives génératrices des revenus au sein des communautés et la viabilité de l'exploitation des Méliacées (*Entandromphragma*) par la CIB. L'engagement des parties prenantes garant du succès du projet était aussi recommandé. La 2^{ème} phase PD310/04 Rev 2(F) a pris en compte toutes ces considérations.

Des hypothèses identifiées ainsi que leurs risques associés ont été atténuées ou écartées :

-engagement des compagnies forestières : le GVT a requis l'intégration des principes de gestion de la faune aux stratégies de gestion des forêts ; ainsi l'IFO/Ngombé a souscrit à un accord formel en 2004 et la compagnie Rougier/Mokabi a accepté d'initier une collaboration.

-les communautés ont soutenu le projet : les communautés ont supporté les actions de gestion malgré les multiples contrôles ; des campagnes d'information avec l'appui de l'Etat Congolais ont contribué à l'implantation de la gestion de la faune.

-les partenaires TNS montrent une volonté à s'engager dans le processus : le comité technique du TNS a placé l'Objectif 2 comme prioritaire dans son plan triennal.

-l'instabilité politique : le pays jouit d'une stabilité sociale, des réformes politiques et économiques structurantes sont en cours dans le Nord-Congo ; les seules craintes viennent des immigrés et réfugiés économiques dans les sites CIB. Les activités du projet n'ont donc pas été perturbées. Certains risques non identifiés ont apparus lors de l'évaluation d'achèvement PD 310/04 OIBT :

-Menaces extérieures des bandes armées: Ces bandes ont causé des dégâts humains et des massacres d'animaux protégés au Cameroun (parcs Boubadjida et Lobéké), RCA (Odzala.....). Leur extension au Nord Congo n'est pas si éloignée.

-l'installation d'un Opérateur Safari dans la zone PROGEPP sans contrôle ni protocole. Il a déjà dépassé

les limitations d'abattage d'espèces autorisées.

Les recommandations concernant ces risques se trouvent dans le chapitre « Conclusions et Recommandations »

D. Efficience de la gestion et mise en oeuvre du projet PD 310/04 Rev.2(F)

Les activités du projet générant les produits pour réaliser les objectifs prévus sont restées pertinentes durant l'exécution du projet à l'exception du développement des activités alternatives.

1. Organisation du Projet

Le cadre logique développé en 2004 (Project document) a servi de déclencheur au financement OIBT approuvé en 2005. Il en résulte que les recommandations de l'évaluation ex-post réalisée en 2007 n'avaient pas été prises en compte pour réactualiser la grille de ce cadre logique. En outre cette grille du cadre logique n'est pas cohérente avec les éléments de la planification opérationnelle du projet. L'exécution du projet s'est développée par des plans d'opérations annuels et un suivi-évaluation permanent. Il faudra réajuster ce cadre logique qui est un document de planification pour la prochaine phase comportant des indicateurs pour le suivi-évaluation.

Les Partenaires

CIB

La CIB, active dans la zone depuis les années '60, est responsable des activités liées à la foresterie telles que la mise en oeuvre d'un programme d'exploitation à faible impact, l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion de ses concessions et, plus particulièrement pour la conservation de la biodiversité, la CIB applique des règles de l'entreprise relatives à la gestion de la faune.

WCS

WCS est responsable de la mise en oeuvre de la plupart des activités du Projet à l'exception de l'application des lois et d'EFIR, pour lesquelles elle apporte un appui technique. WCS a joué le rôle principal dans l'éducation environnementale, la conservation communautaire, et dans la recherche et le suivi des activités de conservation, de populations de la faune, et des activités socio-économiques.

MDDEFE

Le MDDEFE est officiellement chargé de l'application des lois sur la chasse et la faune, ce qui implique la gestion de l'unité des éco-gardes. Il représente également le Projet en cas de litige et sert de liaison avec d'autres départements ministériels.

Les Communautés

Les communautés locales participent à plusieurs aspects de ce système de gestion, notamment dans l'élaboration d'un système de zonage et de règlements d'accès pour favoriser l'exploitation durable des ressources floristiques et fauniques.

Gestion / Gouvernance du Projet

La gestion du projet PD 310/04 Rév.2(F) est mise en oeuvre par le Protocole d'accord de 2008 et le mémorandum de collaboration.

Les organes de gestion comprennent le Comité de pilotage, le Comité d'évaluation et la Coordination.

Le Comité de pilotage oriente et suit les activités du projet. Il comprend plus de 20 membres regroupant toutes les parties prenantes. Il se réunit une fois par an en session ordinaire et en cas de nécessité, en session extraordinaire. Pendant l'intervalle des réunions ordinaires, le DFAP, le DP et la CIB exécutent des missions de suivi sur le terrain. Les trois partenaires se réunissent tous les mois en **Comité de concertation**.

Le Comité d'évaluation évalue tous les 2 (deux) ans les activités du projet. Il comprend 8 membres regroupant toutes les parties prenantes. Aucun document n'atteste une mission d'évaluation de ce comité.

La coordination, organe exécutif du projet, est dirigée par un coordonnateur MDDEFE assisté d'un CTP (conseiller technique principal) WCS.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Une coordination : un coordonnateur, un CTP et un CTP adjoint

Une brigade : un chef de brigade, deux chefs de patrouilles et 25 éco gardes

Une administration : un responsable financier et comptable, 1 logisticien, chauffeur, pinassier, gardiens de nuit, magasinier, ménagère, mécanicien

Recherche : 3 chercheurs socio-économie, 2 chercheurs écologie, 1 responsable éducation environnement. Il faut noter que ce personnel n'a de métier que sur les techniques de conservation et l'application de la loi, donc les activités de développement (activités alternatives) qui leur sont souvent confiées ne relèvent pas de leur compétence.

Dans l'ensemble, c'est un personnel de qualité et professionnel, mais les effectifs ne répondent pas au volume des tâches à eux confiés. Des formations périodiques sont organisées pour les adapter aux évolutions technologiques et scientifiques des techniques de la conservation.

Participation du partenaire *Communautés locales* :

Un plan de zonage confère aux communautés locales une légitimité foncière sur leurs terroirs traditionnels. Appuyées par le projet, elles y sont organisées d'abord en comités de chasse pour gérer légalement leurs ressources fauniques et défendre leurs territoires contre les braconniers, puis en comités de gestion des ressources naturelles pour développer des activités alternatives génératrices des revenus avec les fonds de développement local payés par la CIB

La collaboration entre le PNNN et le PROGEPP a connu quelques difficultés interpersonnelles mais qui ont été aplanies.

Le projet a connu quelques dysfonctionnements dus au roulement du personnel des responsables WCS chargés d'exécuter le projet. Cette situation a perturbé le fonctionnement du projet particulièrement sur le retard à la rédaction et à la diffusion des rapports techniques dont l'objectif est de rendre compte et servir de déclencheurs des financements à diverses phases d'exécution du projet. Le financement OIBT a ainsi été retardé à cause du non respect des formats budgétaires et du manque des rapports d'activités. La situation évolue mieux maintenant avec la stabilisation de ces responsables.

2. Efficience technique

Plans d'opérations annuels

Le projet est doté d'un plan stratégique (cadre logique de 2004) mais surtout des plans d'opérations annuels pour le Parc (PNNN) et tous les volets du Projet dans les concessions forestières de la CIB et de l'IFO.

Le PNNN a été doté d'un plan d'aménagement, élaboré et adopté en 2003 et révisé en 2007 mais n'a jamais fait l'objet d'un texte d'application. Ce plan devra être révisé et même réécrit. Le PNNN exécute actuellement ses activités par les plans d'opérations annuels qui sont bien suivis.

Dans les concessions CIB et IFO dotées de plans d'aménagement et de plans de zonage adoptés, ces plans d'opérations annuels sont appliqués et suivis avec l'implication des populations.

La concession de Rougier, bien que doté d'un plan d'aménagement adopté, n'intègre pas encore dans les faits les approches de gestion du modèle PROGEPP.

Ces plans d'opérations annuels sont rythmés par des plannings semestriels de travail avec chronogramme précis : objectifs, responsabilités et résultats à atteindre. Un suivi-évaluation permanent permet de mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations et de procéder aux corrections et adaptations.

Rapports techniques

Des rapports techniques du projet sont préparés tous les 6 mois par les 3 partenaires, suivant les spécifications de l'OIBT, et présentent un résumé clair des réalisations et des activités en cours. Le format des tableaux utilisés diffère de la grille du cadre logique, en énumérant les activités et sous-activités, mais pas leurs indicateurs d'achèvement. Huit (8) rapports techniques ont été produits pendant l'exécution du projet.

Un rapport d'achèvement du projet a été produit (en août 2011) par le CTP du PROGEPP.

Le cadre logique

Le Projet dispose d'un cadre logique, élaboré en 2004 pour la 2ème phase, en anglais. L'exécution du projet a suivi les objectifs et résultats du cadre logique de 2004, mais sans en avoir élaboré une version adaptée aux exigences de la planification actuelle du projet. Un « Programme d'activités annuel » est à jour, sans être cohérent avec le cadre logique (indicateurs etc).

Suivi / monitoring

Des rapports de suivi manquent depuis janvier 2005. Pourtant, ces mécanismes de suivi-évaluation utilisant le cadre logique pour suivre le progrès des activités sont nécessaires pour la transparence et la communication entre les partenaires, et pour apporter les correctifs en vue d'une éventuelle réorientation.

Base de données

Essentiellement issues des données des volets recherche et de protection, deux bases de données sont

constituées: une à Bomassa (coordination de recherche) et une 2^{ème} à Kabo où est géré le projet. Ces bases de données fournissent des informations précieuses et utiles pour l'orientation des activités en cours et l'élaboration des phases futures du projet.

Diffusion des résultats

Les résultats du PROGEPP sont diffusés en interne à tous les responsables et collaborateurs, à tous les partenaires et bailleurs de fonds, aux acteurs environnementaux locaux et internationaux. Des plates formes se sont tenues avec les parties prenantes, les autres concessionnaires et les partenaires du Tri-National de la Sangha pour leur communiquer les expériences et leçons du PROGEPP.

La CIB est dotée de deux radios dont l'une émet également sur une chaîne télévisée localement : une radio à vocation sociale interne destinée aux travailleurs et qui a une chaîne de télévision locale sur Pokola, CANAL POKOLA ; et une deuxième radio à vocation sociale externe, destinée aux populations autochtones vivants dans les concessions de la CIB, Biso Na Biso, dont la CIB assure la gérance. Les deux radios diffusent à des heures d'écoute des émissions sur l'intérêt de la conservation. Cette activité louable renforce l'image des partenaires du PROGEPP dans les sites CIB, mais aussi dans le pays et auprès des acteurs de la conservation, et contribue à la sensibilisation du public. La CIB équipe les communautés locales de petites radios pour suivre les émissions liées à la connaissance de l'environnement à travers les radios communautaires.

Les résultats sont aussi partagés et échangés avec les partenaires internationaux (TNS) et les responsables d'autres aires protégées du Congo.

Evaluations

Une évaluation externe, avec pour but d'estimer le niveau de réussite de la première phase du projet (PD 4/00 Rév.1 (F)) a été effectuée en 2004. Une deuxième évaluation réalisée en 2007 par l'équipe actuelle de consultants n'a pas vu ses recommandations intégrées dans le PD 310/04 Rév .2 (F) à cause de l'approbation à l'avance du projet ; des évaluations internes et spécifiques ont été réalisées par les différents intervenants.

Analyse:

Point fort:

-Tous les chercheurs du PROGEPP et le personnel mis à la disposition du projet par le MDDEFE, ont profité de formations en utilisation d'outils SIG, et ont participé à des séances de formation nationales et internationales.

Points faibles:

- Le projet vit une instabilité du personnel; on note des départs préjudiciables à la continuité des activités. Le personnel installé à Kabo et surtout au niveau de gestion a été remplacé plusieurs fois (cf rapport d'évaluation 2007).
- Le cadre logique n'est pas utilisé comme outil de travail et n'a pas été réadapté depuis 2004.
- Il y manque quelque fois une transparence de données, y inclus de protection.

Recommandations :

- Il faut réadapter le cadre logique qui est un outil de gestion essentiel pour le suivi par tous les partenaires.
- Remettre à jour le suivi monitoring en lien avec la nouvelle grille du cadre logique afin de permettre la mesure des progrès accomplis par le projet.

3. Finances

Le budget total du projet PD 310/04 Rév.2 (F) pour les 44 mois de la 2^{ème} phase (2007 à mars 2011), s'élève à 2'321'323 \$US.

Les sources de financement sont : le Gouvernement du Congo (168'450 \$US), l'OIBT (742'241 \$US), la WCS (684'032 \$US), et la CIB (726'600 \$US).

La gestion financière

Elle est assurée par WCS Brazzaville (fonds des bailleurs) qui procède à des décaissements suivant les besoins exprimés par les responsables du PROGEPP à Kabo. Le PROGEPP à Kabo dispose d'un comptable congolais qui gère les finances sur la base quotidienne. Toutes les dépenses sont contresignées par le coordonnateur du projet.

Des rapports financiers détaillés sont inclus dans les rapports d'activités semestrielles.

Au Siège de WCS à Brazzaville, chaque bailleur est assigné à un compte bancaire. Les rapports financiers propres aux bailleurs sont préparés et suivent les exigences des différents bailleurs. Il n'y a pas de rapports standards. Les rapports financiers semestriels (fiches signalétiques / rapports d'activités) détaillent les

contributions financières de chacun des partenaires, et les dépenses selon les lignes budgétaires. Le total des dépenses (fonds WCS) est assemblé en excel par WCS à Kobo, puis consolidé au Siège WCS à Brazzaville, et envoyé au Siège Principal WCS à New York.

Les audits annuels pour l'OIBT sont effectués par Pricewaterhouse Coopers.

Un problème se pose pour les financements OIBT : A chaque fin de financement, il y a ipso facto une réduction des effectifs dans tous les volets, donc une baisse d'activités. Cette réduction des effectifs est particulièrement sensible dans le volet protection car la réduction de son influence spatiale entraîne souvent la recrudescence du braconnage. En outre, les interruptions de financement démotivent les responsables et freinent l'exécution de certaines activités.

E. RAPPORT avec l'OIBT

Le Projet « Gestion et préservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale (PNNN) au nord Congo », a pour objectif la conservation et l'aménagement de la biodiversité, et la production de bois d'œuvre de valeur, dans une concession forestière formant une zone tampon aménagée adjacente au parc national de Nouabalé Ndoki, dans la partie nord de la République du Congo.

Le projet bénéficie du support financier du Congo, de la CIB et de la WCS, et des financements de l'OIBT, de juin 2001 à mai 2004 pour la 1ère phase (PD 4/00 Rév.1 (F)) et d'une 2ème phase, de juillet 2007 à mars 2011 (PD 310/04 Rév.2 (F)).

Ce partenariat, composé de l'administration, de l'industrie et d'une ONG de conservation, s'est mis en place pour élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi des systèmes d'aménagement des écosystèmes basés sur l'industrie de bois et les communautés riveraines dans les concessions forestières de Kobo, Pokola et Toukoulaka - Loundoungou, adjacentes au PNNN. Le projet a développé des outils pratiques pour assister le Gouvernement à la réalisation des objectifs de l'OIBT concernant la gestion durable des forêts, tout en promouvant la conservation de la biodiversité dans le contexte d'une concession forestière adjacente à une aire protégée.

1. Conformité aux objectifs de l'AIBT (Accord international des bois tropicaux)

Le modèle projet PROGEPP vise à gérer d'une façon durable un écosystème composé d'une aire intégralement protégée (le parc national de Nouabalé Ndoki, PNNN) et des concessions forestières limitrophes au parc. Ces concessions (UFA: Unités Forestières d'Aménagement) suivent une exploitation forestière durable à impact réduit (EFIR). L'identification et la délimitation d'une zone tampon sécurisent à long terme l'intégrité du parc, et visent à impliquer les communautés riveraines. Un partenariat de gestion de cet écosystème entre le MEF, le secteur privé (CIB), une ONG (WCS) et les communautés locales a pour but une exploitation rationnelle et durable des ressources forestières, y incluse la faune. Ce projet est donc en rapport avec les objectifs énoncés dans l'article premier de l'accord international sur les bois tropicaux (les objectifs c, f et l).

2. Conformité aux critères

Ce projet est aussi conforme aux critères de sélection du paragraphe 2 de l'article 25 de l'accord international de 1994 sur les bois tropicaux (critères a, b, c, d et g).

3. Conformité au plan d'action d'OIBT de Yokohama, et à l'Objectif 2000

Ce projet reste conforme au plan d'action OIBT et à son objectif principal: toutes les forêts de production doivent être sous aménagement durable d'ici l'an 2000. Les stratégies et les actions sont en accord avec les directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts de production. (Une table détaillée se trouve en Annexe 5).

F. Efficacité

Le partenariat entre le Gouvernement du Congo, CIB et WCS a continué à servir de clé de réussite pendant la deuxième phase du projet (PD 310/04 Rév.2 (F)).

D'autres concessionnaires ont emprunté la démarche pour aboutir à la certification FSC (Ngombé/IFO, en 2008) en s'alliant la collaboration d'un partenaire ONG pour assurer les devoirs de la conservation. La création d'une USLAB et des volets de recherche à Ngombé, et des initiatives d'adoption du même modèle à Makao/Rougier constituent des prémisses d'extrapolation réussie du modèle PROGEPP.

La planification via le SIG a permis de mettre en place un plan de zonage dans toutes les concessions CIB,

respectant les contours coutumiers et traditionnels, avec l'implication des populations dans l'usage de leurs espaces forestiers respectifs. L'IFO vient de réaliser son plan de zonage.

L'exploitation à impact réduit (EFIR) confère aux concessions CIB une référence de bonne gouvernance forestière.

Les données issues des recherches scientifiques et du suivi écologique et socio-économique ont été d'un apport essentiel pour leurs contributions à la mise en place d'un système de base de données pour l'efficacité des plans d'aménagement et la gestion de l'écosystème.

La restructuration sociale en forme de comités de village et d'associations de semi nomades au niveau des communautés de chaque UFA, constitue une avancée positive vers la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs propres terroirs.

La formation de jeunes congolais, et la facilitation d'accès de certains d'entre eux à un établissement universitaire, sont un produit important visant le futur du pays même.

La sensibilisation a touché toutes les strates sociales: les enfants, les adultes et les décideurs. Elle doit être poursuivie pour que les populations prennent elles mêmes la relève de la défense de la conservation et la cogestion de leurs propres ressources.

Des études spécifiques ont été réalisées (rapports chasse, bush meat, semi-nomades, pêcheries, voir annexe 4) et les résultats seront intégrés dans les activités futures du projet.

Le PNNN, malgré les menaces potentielles, est protégé grâce à la conservation des zones tampons.

Liens entre les évaluations

Deux évaluations du projet ont eu lieu :

- une 1^{ère} évaluation du PD 4/00 Rév.1(F) réalisée en 2004 avait estimé le niveau de réussite du projet au terme de la 1^{ère} phase et ;
- une 2^{ème} évaluation ex-post réalisée en 2007 prenait en compte aussi les développements du projet après cette 1^{ère} phase.

L'évaluation ex post d'achèvement de la 2^{ème} phase du projet PD 310/04 Rév.2 (F), analyse les six (6) volets majeurs et pertinents du projet comme suit:

Protection et activités écologiques, dans le cadre de l'Exploitation forestière à faible impact EFIR; Sensibilisation et éducation; Science / suivi recherche écologique et socio-économique; Activités alternatives; et Gestion participative.

Il y sera relevé des défis et chances que pose et offre le projet ainsi que l'immigration libre des non ayants droit sur les sites CIB, les impacts que pose la chasse contrôlée sur la faune, et le potentiel touristique.

Degré de réalisation du projet

Les activités du projet générant les produits pour réaliser les objectifs prévus sont restées pertinentes durant l'exécution du projet.

1. Objectif spécifique 1 :

Mettre en place et faire le suivi des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares de concession Kabo-Pokola-Loundoungou formant une zone tampon adjacente au PNNN.

Résultat 1.1

La Coordination du projet et l'unité d'aménagement mises en place fonctionnent efficacement

Analyse :

Par un partenariat innovant, viable, et crédible, les trois partenaires le MDDEF, la WCS et la CIB, en face d'une situation d'application de la loi difficile et complexe dans une région infestée par un braconnage lucratif, ont réussi à asseoir un système de gestion d'écosystème garant de la conservation des ressources biologiques.

La législation congolaise impose l'intégration des mesures d'atténuation des impacts négatifs des activités des industriels sur l'environnement et sur les moyens d'existence des populations. La CIB avec l'appui du Projet y a réussi et obtenu ses certifications FSC. Elle a incorporé dans son règlement intérieur des règles au dessus de la loi congolaise acceptées et reconnues par le Gouvernement, à l'instar de l'exportation de la viande de brousse d'un site à un autre. Ce succès revient également aux communautés locales et aux employés de la CIB qui ont soutenu les actions du projet. Le PNNN a reçu la protection de la zone tampon.

Points forts:

L'équipe de coordination est au complet. Les objectifs de collaboration et les rôles de chacun des partenaires sont respectés malgré la coexistence de deux statuts de personnel. Le suivi écologique et socio-économique fournit des données exploitées pour une gestion efficace de la protection de la faune et des plans d'aménagement. Le personnel est équipé des moyens de communication qui leur permet de véhiculer l'information pour agir efficacement. L'acquisition du nouveau matériel lors de cette 2^{ème} phase du projet leur a permis de renforcer et de moderniser les moyens de travail.

Les sessions du Comité de Pilotage se tiennent une (1) fois par semestre avec succès par toutes les parties prenantes. Les trois partenaires se réunissent une fois par mois en cellule de concertation. Des réunions internes se tiennent deux fois par semaine pour la planification du programme hebdomadaire et l'évaluation des activités.

Points faibles :

Sur le plan managérial, la coordination porte en elle-même les germes de son dysfonctionnement. Le projet est géré par deux statuts: un statut des fonctionnaires régit les personnels de l'USLAB, et un règlement intérieur les autres personnels, pourtant l'ensemble du personnel appartient au même projet. Il en résulte des cas d'indiscipline qui ne peuvent être sanctionnés parce que les personnels concernés n'obéissent qu'à leur statut.

La gestion technique et la gestion financière du projet est à 90 % exécutée par la WCS, mais il se trouve que celle-ci n'est que Conseiller Technique Principal sans pouvoir sur la discipline de l'ensemble du personnel. La faiblesse numérique et qualitative des effectifs du personnel dans tous les volets du projet ne permet pas d'optimiser les résultats.

Les comités de gestion des ressources naturelles créés pour décider des financements des projets de développement des activités alternatives éprouvent d'énormes difficultés pour gérer la destination des fonds déjà disponibles.

Enjeux et défis:

Le Nord-Congo est actuellement dans un élan de développement avec des projets structurants: infrastructures routières et énergétiques qui sont capitales pour la prospérité du pays; mais qui peuvent générer des impacts négatifs sur l'environnement et sur les moyens d'existence des populations. Les ressources biologiques, particulièrement la faune peuvent subir des pressions à travers un braconnage et une commercialisation intense du gibier.

Recommandations:

Pour améliorer la gestion du personnel, il est recommandé de réécrire le protocole d'accord et le mémorandum dans le sens de rétablir l'ordre hiérarchique et disciplinaire. Une proposition clairement définie de la nouvelle hiérarchie contribuerait significativement à mieux orienter le partenariat.

Pour éviter les impacts négatifs du développement, il faut envisager un plan d'aménagement du territoire au Nord Congo, appuyé par des études d'impacts environnementales de tous les projets et des plans de gestion d'atténuation.

Résultat 1.2

Le plan de gestion et de protection de la faune sauvage est élaboré, adopté et mis en oeuvre avec un contrôle et des mécanismes de protection appropriés.

Le plan de zonage constitue l'instrument de base de la gestion des terroirs. Il a légitimé les terroirs traditionnels des communautés locales parce qu'ils étaient intégrés dans les plans d'aménagement adoptés par le Gouvernement. Cette activité menée de manière participative avec l'implication des communautés a amené celles-ci à trouver un intérêt dans la conservation. Mais le volet protection et mécanismes de contrôle bât de l'aile à cause des complicités établies entre les éco-gardes et les braconniers. En 2011, les éco-gardes impliqués dans un trafic des pointes d'ivoire, ont été interpellés, traduits en justice et condamnés. La faiblesse de l'institution communautaire, l'immigration en provenance des pays voisins, le phénomène des moto taxis et le renforcement du réseau de communication (MTN et Airtel) combinés au faible effectif du personnel USLAB et à la corruption, constituent des facteurs limitants pour un contrôle approprié et la mise en place de mécanismes de protection. En outre, les employés CIB vivent en intelligence / complicité de chasse avec les semi-nomades pour subvenir aux besoins d'une surpopulation des non ayants droits logés dans leur campements.

Analyse:

Points forts:

-Le plan de zonage via le SIG a été adopté avec une forte implication des populations et intégré dans les plans d'aménagement adoptés de la CIB.

- Les connaissances locales (sites sacrés, essences- arbres clés, zones de migration des semi-nomades) ont été identifiées et respectées; le but ultime est d'offrir aux communautés locales une solution locale et responsable de gérer leurs propres ressources. Elles peuvent y vivre de chasse de subsistance, appréhender les braconniers et informer l'USLAB pour action.
- Les résultats d'inventaires écologiques ont permis au volet de protection de connaître la répartition et la densité des grands mammifères et d'identifier les zones prioritaires de protection.
- Toutes les concessions CIB sont dotées des plans d'aménagement et certifiées FSC.
- Des éco-gardes recrutés localement suivent une formation annuelle et le recyclage pour la mise en application.
- Les dispositions de la loi sont appliquées y compris l'interdiction de la chasse aux pièges, d'espèces protégées et le transport de la viande de brousse sur les véhicules CIB.

Dans le contexte d'un zonage basé sur les usages traditionnels des autochtones et appuyés par le suivi écologique, une chasse contrôlée a été établie comme technique de gestion de la faune. Elle implique les trois partenaires MDDEF, CIB et WCS et se déroule selon les règles édictées et la législation congolaise.

Points faibles :

- Le nombre et la qualité d'éco-gardes par rapport à la superficie totale à couvrir constituent un problème crucial à résoudre d'autant plus que les bases-vie, lieux de commercialisation et de consommation de viande de brousse, sont de plus en plus éloignées. La mobilité du personnel et les vacances des postes ralentissent les activités. Cette situation ne peut permettre la réduction du braconnage à un niveau acceptable.
- Dans certains sites d'exploitation, les employés CIB vivent en intelligence de chasse illégale avec les semi-nomades à qui ils cèdent leurs fusils hors chasse contrôlée, p. ex. le site de Loundougou.
- La discipline des éco-gardes connaît des relâchements blâmables (lors de notre passage, nous avons rencontré des moto taxis qui passaient devant les gardes sans être contrôlés, des gardes sans uniforme, et laissant trainer au poste de contrôle des passagers non autorisés).
- Les vingt-cinq (25) éco-gardes actuels ne peuvent pas couvrir la superficie des 1.300.000 hectares en nombre et en qualité. A cause des restrictions budgétaires, l'effectif est passé de 45 pendant la phase 1^{ère} (OIBT) à 25 pendant la phase intérimaire(2007) à 34 pendant la phase 2^{ème} et à 27 vingt-sept(27) en 2012. Le 1^{er} protocole d'accord de la première phase oblige la CIB de couvrir les frais pour 25 éco-gardes, mais le montant alloué par la CIB ne couvre ni les 25 salaires, ni l'équipement. Ce nombre était fixé avant que la concession Loundougou devienne productive. Cet effectif continue d'osciller en dents de scie au gré des apports financiers et sans tenir compte de l'ouverture de nouveaux sites à l'exemple de Loundougou.
- Le recrutement des éco gardes est inapproprié et incohérent dès lors que la plupart sont originaires de la région, donc parties prenantes des actions des populations notamment en matière de braconnage.
- L'argent des ventes de produits confisqués périssables est remis à une caisse de l'Etat non-officielle, et dans une manière non transparente.

Enjeux et défis:

Il y a une immigration des non ayants droit dans les sites CIB aggravant la pression sur la faune sauvage. Par ex le site de Loundougou abrite 120 travailleurs sans compter les ayants droit, mais on dénombre une population de plus de 1000 habitants. Dans ces conditions, la pression sur la faune devient insoutenable. Bomassa aussi, village près du PNNN, connaît une immigration non contrôlée. Il existe aussi un problème des braconniers traduits en justice qui, à peine condamnés, sont aussitôt libérés et se retrouvent peu de temps après dans la forêt.

Recommandations:

Il faut déterminer la masse critique des effectifs de l'USLAB (en nombre et en qualité) par rapport à la zone d'influence de la conservation pour la rendre opérationnelle et efficace. Il faut aussi réfléchir sur les mécanismes de financement pour (1) résorber le gap résultant des fins de financement des bailleurs, (2) financer les recrutements et les recyclages de la masse critique déterminée. Il est aussi recommandé de lancer un appel d'offre pour la sélection d'un organisme d'experts en formation des éco-gardes dans les forêts africaines en partenariat avec l'armée congolaise. Le personnel de l'USLAB à recruter doit subir un test de sélection dont les critères doivent être prédéfinis.

Résultat 1.3

Les stratégies et techniques d'exploitation à impact réduit sont élaborées, mises en oeuvre et suivies. Les concessions forestières de la CIB couvrent une superficie de 1.300.000 hectares. Elles sont toutes dotées de plans d'aménagement avec cinq (5) séries d'affectation: production, conservation, protection, développement communautaire et recherches. Ces plans d'aménagement ont intégré les plans de zonage. La CIB les gère à l'aide d'une cartographie participative avec les communautés locales. Compte tenu de l'impact que l'exploitation forestière peut avoir sur la biodiversité et les moyens de subsistance des populations, la CIB a élaboré des études d'impact écologiques et socio-économiques. Des plans de gestion

d'atténuation de ces impacts qui en sont issus imposent des stratégies et la mise en place des techniques d'exploitation à impact réduit.

Analyse:

Points forts:

- Les études impacts écologiques ont été réalisées. Un plan de gestion d'atténuation d'impacts a été élaboré. Neuf (9) protocoles de procédures sur les techniques d'exploitation à impacts réduits ont été élaborés, appliqués et mis à jour et couvrent toutes les étapes de l'exploitation forestière. Quatre procédures de contrôle servent au suivi-évaluation de l'EFIR.
- Les critères et indicateurs OIBT ont été intégrés dans les mesures de conservation de la biodiversité et ont permis le maintien de la certification FSC des UFA de Pokola (2006), Kabo (2008), et Loundoungou (2010).
- Contributions aux principes FSC: La WCS contribue au suivi écologique de la faune (FSC critère 8.2) et la protection et gestion des hautes valeurs de conservation (FSC principe 9). La CIB apporte le support logistique et financier (et accès aux centres médicaux). Le contrôle des activités illégales (FSC principe 6) est assuré par WCS et payé par CIB.

Points faibles :

- Les employés de certaines bases-vie (Loundoungou) vivent en intelligence de chasse illégale avec les semi-nomades pour nourrir une surpopulation des non ayants droit hébergés dans leurs campements. L'économie domestique est toujours basée sur la viande de brousse dans les sites CIB.
- A Loundoungou, on enregistre des pics d'entrée sites et de consommation des ménages d'au moins 500 kg de viande de brousse par semaine, comparé à une vente de 7.5 kg de viande importée aux économats.
- La viande importée est vendue à un prix presque 5 fois plus cher que la viande de brousse.
- La chasse contrôlée suit les règles édictées, mais ne profite qu'à une vingtaine d'employés.

Enjeux et défis :

A cause de ces faiblesses, les audits FSC déclenchent les Demandes d'Actions Correctives dont la non résolution peut menacer à terme le maintien de la certification.

La CIB fait face aux croissances démographiques dans ses sites provoquées par ses activités industrielles. Elle doit répondre aux besoins sociaux de ses employés et de leurs ayants droit : hôpitaux, écoles, eau, électricité, économats (apports en protéines), hygiène et salubrité et même l'urbanisation. Les sites industriels envahis par les chercheurs d'emploi, les commerçants et une immigration trafiquante, deviennent des villes à la charge de l'entreprise et constituent des menaces réelles sur les ressources biologiques.

Recommandations :

- La CIB doit régler le problème de la cession d'armes de ses employés aux semi-nomades et aux braconniers hors chasse contrôlée. Les armes doivent être déposées en concertation avec les employés dans un dépôt convenu après la chasse contrôlée et ne ressortir que lors de la chasse contrôlée. Toutes les armes en circulation doivent être saisies.
- La CIB doit faciliter d'autres alternatives de sources protéiques pour les populations des travailleurs ; notamment, pour les zones isolées comme le camp de Loundoungou (poisson fumée, viande de bœuf...). Ces alternatives se trouvent localement dans les régions avoisinantes. Si nécessaire, ces sources protéiques alternatives doivent être subventionnées pour être compétitives avec la viande de brousse.
- Une solution concernant les non ayants droit logés dans les campements, doit être trouvée en concertation avec la CIB, les employés et les autorités administratives.

Résultat 1. 4

Etudes d'activités alternatives, projet pilotes et plans élaborés, mis en oeuvre et suivis

Analyse :

Ce volet n'a connu que des échecs depuis la 1ère phase. Son impact sur les conditions de vie des populations est quasi nul. Les populations vivant de cueillette, de chasse, analphabètes et fermées sur elles mêmes n'arrivent pas à s'approprier les actions importées. Cependant le volet a fait des efforts en organisation, moyens financiers et en renforcement des capacités pour générer des résultats. Cette activité doit être inscrite dans la durée compte tenu des particularismes primaires de la région.

Points forts :

- La création des séries de développement communautaires intégrées dans les plans d'aménagement adoptés (CIB) met à la disposition des communautés locales des disponibilités foncières pour leurs spéculations agro-pastorales. L'institution d'un fonds de développement local (200 frs/m³ de bois commercialisé) avec ouverture des comptes bancaires au profit des communautés, garantit le financement

des projets pilotes d'activités alternatives.

-L'organisation des communautés en comités de gestion des ressources naturelles avec un encadrement et un suivi par le Conseil de concertation, instance départementale de développement local est une manifestation d'une volonté de booster une nouvelle dynamique du développement participatif des populations pour les détourner de la chasse lucrative et illégale. La signature d'un mémorandum de collaboration entre le Conseil de concertation et l'Agence d'exécution du projet et ses partenaires préfigure un partenariat participatif et efficace pour la réussite du volet des activités alternatives.

-Des projets pilotes en agriculture et en élevage porteurs d'espoir sont en cours d'exécution (p ex le village de Gbagbali dans l'UFA Kabo où est planté le manioc ou celui de Ngangassa, où le cheptel a presque doublé de 17 à 31 bêtes actuellement.).

-Des sessions d'éducation et de formation pour le renforcement des capacités sont organisées dans les villages sur les techniques d'élevage des poulets, de culture des légumes, la fourniture des armatures de pêche pour la récolte de poissons à coûts faibles.

Points faibles :

Le retard au démarrage des activités alternatives a été préjudiciable à la réalisation du résultat. La faible capacité institutionnelle des communautés et l'inexpérience des membres du Conseil de Concertation dans le développement local constituent une faiblesse dans le lancement des activités. Les trois partenaires MDDEF, la CIB, et WCS n'ont pas les compétences avérées dans le domaine du développement communautaire et par conséquent, l'absence d'un partenaire spécialisé en activités communautaires pose le problème d'encadrement efficace.

-La diversification de l'économie domestique et la promotion de l'élevage de petite échelle n'ont abouti à aucun résultat palpant. Les populations n'ont pas maintenu, ni même pas fermé, les enclos offerts et ont laissé les bêtes en divagation.

-La production de viandes alternatives (chèvres, poulets, cochons) au niveau communautaire ne peut se substituer suffisamment à la viande de brousse.

-Il n'y a pas de données pour savoir s'ils ont mangé ou vendu les bêtes, ou combien sont mortes.

Les sites CIB éprouvent des difficultés d'approvisionnement en protéines importées. Le prix des protéines importées : viande de bœuf, poulets, n'est pas à la hauteur de toutes les bourses (2300fcfa/kg de viande importée contre 500cfa/kg de viande de brousse). Il est difficile dans ces conditions de détourner les populations de la consommation de la viande de brousse.

Enjeux et défis :

L'intégration des us et coutumes, des connaissances de ces communautés dans le volet activités alternatives et le renforcement de leurs capacités en connaissance de cause reste le défi à relever.

- Les communautés riveraines manquent l'esprit d'entrepreneur. Ils n'apportent pas d'idées pour des activités nouvelles, et ne sont que peu enthousiastes de s'y engager. Ils ne veulent pas cultiver ce qui est disponible dans la forêt, p ex des escargots.

- Ils semblent manquer aussi un esprit de solidarité et un sens de coopération, ce qui apparait dans leur incapacité de profiter du fonds communautaire de la CIB. On ne se concerte pas pour accéder aux fonds.

Recommandations :

-Trouver un partenaire spécialisé en développement communautaire (socio-économistes, sociologues et anthropologues) avec une expérience avérée dans l'encadrement des peuples riverains et / ou primaires des forêts tropicales.

-Développer des activités alternatives ayant un intérêt lié à la conservation (produits issus de la forêt comme miel, Gnetum africanum, graines d'ivringa, élevage d'escargots, aulacaudes, ou métiers de guide touristes, produits artisanaux).

-Subventionner les protéines alternatives / importées à un niveau défiant la concurrence de la viande de brousse pour qu'elles soient réellement des alternatives.

Résultat 1.5

Le programme d'éducation environnementale et de la sensibilisation est mis en place et suivi.

Analyse :

Il s'agit d'une activité qui doit mener à une prise de conscience de gérer durablement des écosystèmes et de respecter la loi congolaise par le changement des comportements et d'attitudes. Changer de comportement n'est pas chose facile, c'est pour cela qu'il faut placer ce volet dans la durée. La stratégie a consisté à classer le public cible en strates sociales avec des messages spécifiques pour chacune d'elles car les complicités de braconnage se trouvent à tous les niveaux.

Points forts :

Ce programme a touché toutes les strates sociales : jeunes, adultes, et les décideurs. L'éducation environnementale s'est déroulée dans la totalité des villages, campements, et écoles : 53 villages, 37 écoles primaires et collèges touchant 10.000 élèves. La connaissance, la compréhension de la raison d'être de la gestion de la faune sauvage et du plan d'utilisation des terroirs ont été développées auprès des partenaires, les semi-nomades et riverains bantou, et les travailleurs de la CIB. Un programme illustré basé sur l'observation et des activités ludiques a permis de transmettre une information simplifiée de façon ludique à travers des supports visuels ou audiovisuels auprès des semi-nomades. Les éducateurs et les enseignants des cycles primaires et secondaires ont été fortement impliqués à travers des présentations, des vidéos illustratives grâce aux films fournis par l'INCF (International Conservation and Education Fund). Des émissions radio et de télévision (CIB) sont diffusées chaque semaine et mettent l'accent sur l'accroissement de la participation active des villageois dans les activités de conservation. Un club des Amis de la Nature, le club EBOBO (Gorille) regroupant 75 membres actifs a été créé.

Le volet s'est aussi engagé à vulgariser les zones communautaires qui sont gérées par des structures reconnues, les Comités de Gestion. Il y a des gens qui demandent une stratégie comparable pour la gestion de la pêche.

Ce programme a provoqué à court terme des changements, de compréhension concernant la conservation. Les enquêtes et les questionnaires administrés avant et après les réunions de village et les classes d'éducation environnementale ont démontré que les gens sont reparties avec une meilleure connaissance des espèces menacées, des lois sur la chasse, et des principes de conservation - du moins dans le court terme. A long terme il faudra développer les instruments de mesure de l'impact de la sensibilisation pour une stratégie future par ex en procédant par sondage auprès d'un échantillon représentatif des personnes sur les questions de la conservation.

Enjeux et défis :

Un peuple chasseur, cueilleur, analphabète et fermé sur lui-même depuis des millénaires nécessite un programme spécifique à étaler dans le temps. Comme partout ailleurs dans le monde où le changement devient une nécessité, il faut beaucoup de temps pour modifier le comportement des hommes, même s'ils ont bien compris les nécessités de la conservation de l'environnement. C'est donc une activité de longue durée.

Comme pour tous les volets, les fins de financement entraînent toujours des réductions des effectifs et par conséquent la baisse des activités. C'est un problème récurrent lié à la pérennité des ressources financières.

Recommandations:

- Des ateliers (sur l'environnement, santé/hygiène, changements climatiques, etc), rassemblant tous les responsables (police, administration, enseignants, etc.) devraient faire partie du calendrier annuel d'une prochaine phase de PROGEPP
- Les enseignements sur la loi de la Faune et des Aires protégées doivent être validés au niveau du programme national d'éducation.
- Au niveau du Mémoire d'une phase future de PROGEPP, on devrait inclure l'application d'une loi qui exige l'éducation environnementale dans le curriculum scolaire national.
- La CIB dispose d'une antenne socio-économie: il est recommandé d'y développer avec force le volet EE du PROGEPP.

Résultat 1.6

Recherche scientifique appliquée/ programmes de suivi élaborés, testés et appliqués pour assurer une gestion évolutive et adaptée.

Analyse:

Ce volet est le baromètre indicateur des signes de durabilité de la faune et un tableau de bord pour guider les stratégies et les actions de gestion future de la faune dans les concessions forestières.

Les indicateurs de ce volet découlent des données issues du suivi écologique et socio-économique qui servent à évaluer l'efficacité des actions. Ils ont surtout permis une meilleure connaissance du paysage et aidé à la confection du plan de zonage. La chasse contrôlée qui est une technique de gestion participative fournit des indicateurs précieux dans le domaine écologique et économique.

Les résultats des recherches présentent aussi des signes de non durabilité des ressources fauniques et des menaces sur la durabilité de la chasse autour des sites CIB.

Points forts :

- Les résultats du suivi écologique et socio-économique ont permis d'apprécier la durabilité des ressources fauniques dans les concessions CIB et l'établissement d'indices d'abondance écologique, la répartition des

grands mammifères et d'identifier les zones prioritaires de protection.

- Dix-sept (17) éléphants ont été bagués et leurs mouvements sont suivis à travers des colliers satellitaires.

On utilise aussi une carte d'identification individuelle.

- Le suivi socio-économique a révélé que dans le site de Loundoungou la consommation de viande de brousse arrive en moyenne à une demi tonne par semaine. Le suivi écologique démontre à partir des taux de rencontre que les populations des céphalophes ont diminué de 80 % depuis l'ouverture du site de Loundoungou.

- L'étude sur les semi-nomades a donné de précieuses connaissances sur ces communautés concernant le développement de techniques traditionnelles de la chasse et l'aide à la gestion des revenus. Ces données doivent être exploitées pour la prochaine phase du projet.

Enjeux et défis :

On note une insuffisance de chercheurs dans les trois sites. A Pokola où résident 15.000 habitants, on compte deux (2) chercheurs.

Le site de Loundoungou mérite une attention particulière pour arrêter le braconnage intensif qui s'y développe. Ce site est éloigné et excentré des zones traditionnellement supervisées par le projet.

Recommandations :

Il faut renforcer le volet recherche en nombre et en qualité avec un superviseur permanent pour pouvoir assumer efficacement cette mission stratégique.

2. Objectif spécifique 2 :

Promouvoir la gestion de la biodiversité et de la faune dans l'aménagement des forêts de production à travers la reproduction d'une approche de modèle dans les concessions forestières clefs dans la zone de conservation transfrontalière du Tri National de la Sangha, voisine au Cameroun, de la République Centrafricaine et la République du Congo.

Pour promouvoir la duplication du modèle PROGEPP dans les concessions forestières au Congo et ailleurs, le Projet en a tiré des leçons clés et a élaboré un module de formation avec pour objectif : la formation d'autres partenaires attributaires des concessions forestières adjacentes aux aires protégées dans le paysage du TNS pour permettre à tous les acteurs de partager la même vision du TNS .

Résultat 2.1

Les acteurs principaux du secteur privé, des Gouvernements, des ONGs et des concessions forestières à la périphérie du Parc National de Lobéké, Cameroun et du Dzanga-Sangha/Dzanga-Ndoki, RCA sont formés dans l'approche de gestion adaptée de PROGEPP et ont adopté les stratégies de gestion.

Analyse :

Les trois Parcs Nationaux Lobéké (Cameroun), Dzanga-Sangha /Dzangha-Ndoki (RCA) et Nouabalé Ndoki (Congo) sont les noyaux durs de la conservation de l'écorégion du Bassin du Congo et constituent le réseau d'aires protégées du Tri-National de la Sangha TNS. Dans l'état actuel et à l'exception de Dzanga Sangha, ces aires protégées sont contigües aux concessions forestières attribuées en exploitation forestière qu'il faut gérer comme des écosystèmes complexes. Or cette gestion écosystémique n'a d'expérience présente que les approches de gestion du PROGEPP au Nord Congo: projet de gestion de la biodiversité et de la faune dans une concession forestière adjacente à une aire protégée, le PNNN. Basé sur les approches de gestion adaptatives développées par le PROGEPP, un module de formation a été tiré pour la formation des principaux acteurs des zones forestières concernées et sa reproduction dans les autres concessions du Congo et du TNS.

Points forts :

-Des ateliers de formation et d'échanges d'expérience ont été organisés. L'objectif spécifique n°2 du projet a été intégré comme priorité par le Comité Technique du TNS dans son plan d'actions triennal ; ceci dénote son engagement à dupliquer la stratégie de gestion du modèle PROGEPP dans les concessions périphériques au Parc National de Lobéké (Cameroun) et Dzanga/Sangha-Ndoki (RCA).

-Les principes de gestion durable de la faune dans les concessions ont été intégrés dans les règlements intérieurs de IFO et Mokabi.

-La formation des partenaires et du personnel technique responsable pour la gestion de la faune à IFO a été effectuée à Kabo en 2004 et 2008 , et sera poursuivie. Des échanges d'expériences entre les acteurs de terrain sont établis.

-L'approche de gestion développée par PROGEPP sert comme modèle dans les concessions forestières adjacentes au Parc National de Lobéké (Cameroun) et Dzangha-Sangha/Dzangha-Ndoki (RCA). Les leçons

tirées pendant la mise en œuvre de ce modèle de gestion sont consolidées et sont utilisées pendant les ateliers de formation, qui prennent place pendant les réunions semestrielles de tous les responsables du TNS.

-Une collaboration transfrontalière a été mise place dans le cadre de la lutte anti braconnage, y incluse l'organisation en synergie des patrouilles bi et tri nationales.

-Cet engagement va se traduire bientôt par la création d'une Brigade de lutte anti braconnage

-Le TNS a été classé patrimoine mondial de l'UNESCO, en juin 2012.

Enjeux et défis :

La conservation dans cette écorégion est menacée par des bandes armées internationales. Elles ont déjà fait des victimes au Cameroun et en RCA. Ces menaces dépassent les capacités des éco-gardes.

L'immigration non contrôlée dans la région constitue une menace permanente pour la faune.

La non harmonisation des législations constitue un handicap pour l'adoption des normes sous-régionales.

Recommandations :

Organiser une concertation régionale avec la participation de tous les acteurs de la conservation y compris les politiques, les administrations et la sécurité.

Les législations des Etats membres du TNS doivent être harmonisées. Lancer dans le cadre du plan de convergence de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) le processus d'harmonisation des législations forestières et environnementales pour avoir une vision commune sur les normes de la conservation à respecter et à appliquer.

Poursuivre les principes de gestion de la faune par les techniques de conservation, par le contrôle des accès, des activités de commerce et des mouvements migratoires consécutifs aux activités d'exploitation forestière. Développer des lignes de conduite nationales et internationales en tenant compte du fait qu'il faut concilier les objectifs de développement avec la gestion durable de la faune dans le cadre de l'utilisation mixte des forêts.

Résultat 2.2

Les programmes de gestion de la faune sauvage, basés sur le modèle de PROGEPP, sont élaborés, mis en place, et suivis dans les concessions de Ngombé (Danzer-IFO à l'est du Parc National d'Odzala-Kokoua) et Mokabi (Rougier au nord du Parc National Nouabalé Ndoki)

Analyse :

Le Nord Congo est quadrillé par des concessions forestières adjacentes au PNNN. Seules les concessions CIB et la concession de Ngombé (Danzer-IFO) à l'est du parc national d'Odzala-Kokoua font référence dans le respect des principes et de la qualité de la gestion de la biodiversité et de la faune. La concession de Mokabi (Rougier) au nord du Parc National Nouabalé Ndoki est en train de poursuivre la même démarche grâce aux encouragements du MDDEFE et de l'appui de WCS.

Points forts:

- Les principes de gestion durable de la faune dans les concessions ont été intégrés dans les règlements intérieurs de IFO/Ngombé et Rougier/Mokabi.

- La formation des partenaires et du personnel technique responsable pour la gestion de la faune à IFO a été effectuée à Kabo en 2004 et 2008, et sera poursuivie.

- En 2007, un protocole d'accord a été signé entre les partenaires : le MDDEFE, WCS, et l'Industrie Forestière d'Ouessou (IFO). Un plan de zonage a été établi à Ngombé intégrant tous les principes de gestion du modèle PROGEPP.

- La concession IFO a été certifiée FSC en 2008.

- Le plan d'aménagement de la concession Rougier à Mokabi a été adopté en 2009 et il y est prévu la mise en place d'une USLAB

- Des échanges d'expériences entre les acteurs de terrain sont établies.

Points faibles:

La réduction du braconnage à Mokabi, y inclus l'empêchement de l'envahissement du PNNN à une distance de > 10 km (indicateur du cadre logique) n'a pas été réalisée. Au contraire les pressions et menaces les plus dommageables sur la faune viennent de cette zone. Mais il faut dire que cet indicateur n'était pas réaliste.

Enjeux et défis:

La concession de Mokabi (Rougier) s'étend jusqu'aux limites du PNNN au sud, et aux frontières internationales avec la RCA et du PN Dzangha Sangha à l'ouest. La lutte anti braconnage au niveau inter régional menaçant les ressources du PNNN pourraient dépasser les possibilités et les capacités d'une USLAB. Les menaces des bandes armées organisées sont présentes au Cameroun (Lobéké) et en RCA.

Recommandations :

Une réponse concertée doit être donnée au niveau régional et international aux menaces armées qui infiltrent dangereusement la région. Dans une prochaine phase du projet, il est impératif de prendre des décisions stratégiques en dépassant le cadre des partenariats isolés par concessionnaire pour un partenariat régional de conservation de l'écosystème du Nord Congo. Le regroupement de tous les concessionnaires forestiers produit des économies d'échelle et développe plus de synergie pour l'efficacité et l'efficience dans la conservation des écosystèmes.

Résultat 2.3

Les normes nationales pour la conservation et la gestion de la faune sauvage et la biodiversité dans les concessions forestières sont adoptées par le Gouvernement Congolais et les sociétés de bois.

Analyse :

Le modèle PROGEPP est une référence internationalement reconnue, il sert déjà de modèle aux concessionnaires du Congo, et au-delà, aux concessionnaires du TNS. Ses normes doivent être intégrées dans les politiques forestières et adoptées pour devenir une loi opposable à tous les concessionnaires.

Points forts :

Un draft des normes et standards est déjà disponible et déposé au MDDEFE. Deux sociétés, IFO/Ngombé et Danzer /Makao se sont déjà engagées dans la mise en œuvre de ces normes.

Points faibles :

Malgré la disponibilité des normes, aucun processus ou mécanisme d'adoption n'est engagé. Il est regrettable que de la part de l'Etat le plan forestier national n'ait pas encore été adapté. Les standards EFIR ne sont pas appliqués hors des concessions certifiées de CIB et IFO.

Beaucoup d'entreprises continuent à ne faire que la coupe du bois avec des vieilles méthodes.

Recommandations :

Il est fort recommandé d'adopter une réglementation nationale de gestion de la biodiversité et de la faune. Comme le propose le rapport d'achèvement, il faut sélectionner les experts chargés de compléter, d'amender et peaufiner le document et enfin d'organiser sans délai un atelier avec toutes les parties prenantes pour prendre des résolutions et faire des recommandations au Gouvernement en vue de les adopter.

3. Parc National de Nouabalé Ndoki

Adopté pour la période 2003-2007, le Plan d'aménagement du PNNN n'a connu aucun texte d'application et par conséquent n'a jamais été mis en œuvre. L'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement est en cours. Le PNNN n'exécute ses activités que par des POA, plans d'opérations annuelles. La contribution du GVT au fonctionnement du Parc ne tient qu'à la mise à disposition des fonctionnaires et des éco-gardes. Toutes les activités sont financées par WCS. On note des signes de durabilité de la faune dans le PNNN au vu de l'abondance et de la répartition des éléphants et des primates. Il n'y a pas de grand braconnage, mais le PNNN est exposé à des menaces des bandes armées à la frontière RCA.

Sur le plan touristique, le PNNN connaît des entrées de 160 touristes par an. Ils payent une taxe d'entrée au Parc qui est renversée au Fonds Forestier du Ministère, et une taxe journalière. Ils contribuent aussi à 10'000 CFA par personne pour un fonds de développement villageois.

Au plan de la recherche, il existe trois (3) sites permanents (Mondika, Mbeli et le triangle de Goualougo) pour des études à long terme des impacts de l'exploitation forestière sur les communautés des gorilles et chimpanzés (et éléphants et d'autres mammifères dans le cas de Mbeli), du suivi de la phénologie des arbres dans la forêt de Bomassa, de l'habituation des gorilles de plaine, de l'étude de l'importance des clairières de forêt pour les grands mammifères. On note une densité exceptionnelle d'éléphants et de primates. En d'autres termes, le PNNN est protégé par les activités de conservation de la zone tampon. Le PNNN entretient une collaboration forte avec les aires protégées du TNS. L'information circule entre les responsables des parcs. C'est un réseau permanent et fort qui gère tout problème de braconnage. Les conservateurs du TNS se réunissent tous les six (6) mois. Il existe une instance sous-régionale des Préfets et des Magistrats pour s'imprégner de toutes les questions relatives à la conservation du TNS

Enjeux et défis :

-L'immigration clandestine est forte et s'est traduite en 2011 par 147 arrestations, toutes centrafricaines. Le

coût du transfert des délinquants en justice est cher et difficile (Impfondo et Ouessou), la ration de la garde policière et des braconniers est au frais du Parc. Le résultat surprenant est que ces braconniers sont condamnés, puis relâchés. Que c'est dur d'entretenir un effort de protection dans cette zone.

-En outre, des foyers de menaces et pressions sont situés non loin du Parc: Makao, village dans la concession Rougier qui n'est surveillé que par une patrouille de trois(3) éco-gardes ; puis Loundougou, nouveau site de l'industrie forestière avec ses 1.300 habitants et situé à 15 km du Parc pas bien couverte par l'USLAB.

-La menace des braconniers internationaux fortement armés va surpasser les possibilités des USLAB.

Recommandation:

Une réponse concertée et musclée des forces de sécurité inter régionales s'impose. Il faut mettre en place les stratégies de protection aux périphéries du Parc.

4. Contraintes et Défis

Braconnage professionnel d'ivoire

Le braconnage pour ivoire, bien organisé au niveau international, pose un grand défi à relever. Les braconniers sont équipés d'armes de guerre et n'hésitent pas à les utiliser quand ils sont surpris. En 10 ans, on a perdu 80% des éléphants dans l'Afrique Centrale (Fiona Maisels et al., December 2011). Au nord du Congo, on estime que 5.000 éléphants ont été tués depuis 2006(Fiona Maisels et al., December 2011).

Conflits Hommes Eléphants

Ce conflit est réel. Il peut être interprété comme la lutte pour l'espace vital. Les communautés ne sont pas motivées et engagées pour chasser les éléphants de leurs plantations. Ce conflit est périodique et se déroule au gré des migrations des éléphants. La réflexion doit se poursuivre en tamisant les expériences déjà connues ailleurs .

Chasse Safari

La chasse safari est une activité cynégétique qui, gérée dans la transparence, offre l'opportunité de l'utilisation rationnelle et durable de la faune. Elle s'exerce par l'amodiation de la zone de chasse avec un cahier de charges et surtout un plan d'aménagement, et elle devrait contribuer à la conservation. Une compagnie Safari vient de bénéficier d'une autorisation provisoire de chasse safari et des permis de port d'armes dans toutes les zones cynégétiques des UFAs de la CIB. Elle est installée dans un campement situé à Bonio, environ 25 km du Parc. Cette zone fait partie des écosystèmes adjacents au PNNN et soumis au plan de zonage que gère le PROGEPP. Aucun engagement dans le domaine de la conservation ne lie cette entreprise de Safari, ni avec les communautés, ni avec la CIB, ni avec WCS principaux acteurs du PROGEPP. Il est recommandé dans ces conditions de faire rentrer cette compagnie de Safari dans le Partenariat et la soumettre au Protocole qui régit le PROGEPP. Dans l'urgence, il faut obliger la compagnie à installer une patrouille de l'USLAB pour accompagner les chasseurs Safari.

Absence de planification régionale

Comme déjà noté dans les évaluations de 2004 et 2007, un problème de fond continue aujourd'hui d'exister: «l'absence de l'intégration du secteur forestier dans une vision à long terme de développement régional, aucun plan d'aménagement du territoire n'existant au Congo, qui définirait les objectifs à long terme pour tous les secteurs concernant l'utilisation du sol, et le développement démographique». Huit (8) ans plus tard, la mission n'a pas pu vérifier l'existence d'une stratégie gouvernementale pour s'attaquer à ce problème. Seul existe le SNAT (schéma national d'aménagement du territoire).

A cause de cette absence de planification régionale, une convention d'exploitation minière pourrait être accordée dans les massifs de conservation de la biodiversité.

Faible capacité institutionnelle des communautés locales

Malgré les efforts du projet de les organiser en comités de chasse et comités de gestion des ressources naturelles pour s'auto-gérer, malgré les appuis en éducation, sensibilisation et renforcement des capacités, les communautés locales n'arrivent pas encore à s'approprier l'esprit de coopération et de solidarité pour se développer. Très peu d'initiatives sont prises pour bénéficier des avantages que leur offre le projet et surtout de profiter des fonds communautaires du Fond de Développement Local dans le cadre du Conseil de Concertation. La CIB contribue à ce fond à hauteur de 200 CFA/m3 vendu depuis 6 ans.

G. IMPACTS

Le PROGEPP est aujourd'hui une référence reconnue pour ses principes de gestion intégrée des écosystèmes forestiers ; un guide de l'utilisation durable des forêts par l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo ; une vision devenue réalité. Première initiative et pionnière en Afrique Centrale, le PROGEPP a conçu et intégré les principes et techniques de gestion de la faune dans les concessions forestières avec l'implication des communautés locales et une forte participation de l'opérateur. Les leçons et méthodes tirées de ce modèle constituent un module de formation et référentiel pour les initiatives similaires en République du Congo et dans le Bassin du Congo.

En six (6) ans, les trois concessions de la CIB, intégrant les principes de gestion PROGEPP, sont dotées des plans d'aménagement et certifiées FSC avec une USLAB assurant l'effort de protection. La concession Ngombé (IFO), adjacente aux concessions forestières de CIB et au sud-ouest au PN d'Odzala Kokoua, a rédigé et fait valider son Plan d'Aménagement. Des USLAB ont également été créées et fonctionnent efficacement. La concession Ngombé était certifiée FSC en 2008. La concession Mokabi (Rougier) au nord du PNNN a fait valider son Plan d'Aménagement et a exprimé son engagement avec la création de l'USLAB .

Le comité technique du TNS a placé l'objectif spécifique 2 comme prioritaire dans son plan d'action triennal. Tous les acteurs et concessionnaires du TNS comptent intégrer la même approche dans leurs concessions forestières.

A long terme, les concessions de Tala-Tala et Jua-Ikie adjacentes au Parc National d'Odzala lancent des initiatives pour démarrer les programmes de lutte anti-braconnage en partenariat avec l'ONG WWF.

La stratégie visant à protéger la biodiversité dans les concessions forestières de la CIB a offert la possibilité de protéger mieux tout un écosystème autour et avec l'aire protégée du PNNN. Le projet a étendu la zone de protection de 4.000 km² à 17.000 km².

Impacts sur la filière Forêt-Bois

Tous les résultats positifs environnementaux, socio-économiques et culturels ainsi que tous les outils de gestion, comme p ex l'intégration dans les plans d'aménagement des méthodes et outils de gestion de la faune, ont servi de démarche à la CIB pour obtenir la certification FSC. L'inventaire multi-ressources (effectué par la CIB) permet la détermination et la connaissance des produits forestiers non ligneux. Le PROGEPP, de par son support scientifique technique, a contribué à l'élaboration et à l'adoption du plan d'aménagement des 3 UFA de la CIB, dont deux pendant la phase II du projet, et de l'UFA de IFO/Ngombé.

Un impact déjà visible de la mise en oeuvre du plan d'aménagement est la protection des sites sacrés, socio-culturels et des ressources clés pour les semi-nomades.

En ce qui concerne **le développement communautaire**, le plan de zonage confirme et établit les droits des autochtones et des bantous dans leurs territoires de chasse. Mais tandis que ce plan de zonage, élaboré de façon participative, contribue à la responsabilisation des riveraines, des impacts p. ex. sur l'utilisation de la faune par les communautés ne sont pas encore mesurables.

Le volet **éducation et sensibilisation pour l'environnement** n'a pas encore développé des instruments de mesure d'impacts, mais on peut bien noter des impacts individuels, comme p. ex. une fille qui rentre du marché sans avoir acheté de la viande parce qu'il n'y avait que la viande d'une espèce partiellement protégée. Les changements d'habitudes vont nécessiter beaucoup de temps.

Il est difficile de constater des impacts concernant **les populations des espèces sauvages**, c'est à dire la durabilité de la chasse: d'une part, si les plans pour la chasse dans les zones de chasse pourraient fonctionner, mais d'autre part, il y a des influences extérieures, comme le braconnage professionnel ou l'immigration peu contrôlée qui ruinent les efforts d'une utilisation durable.

La quasi-totalité des activités menées par le projet (protection, sensibilisation et éducation environnementale, les activités alternatives et la recherche adaptative) constituent des activités de longue haleine et doivent par conséquent être patiemment pérennisées.

H REPLICABILITE / DUPLICATION

Initié et lancé en 1999, le PROGEPP a réalisé beaucoup d'activités qui, avec des résultats positifs, constituent aujourd'hui des acquis et des fondements pour la poursuite de l'objectif principal de conservation de la biodiversité et de la prise en compte des besoins des communautés riveraines. La conservation de la biodiversité et l'exploitation forestière à impact réduit ont pu être réalisées tout en conciliant des objectifs

souvent considérés à tort comme antagonistes. Le PROGEPP démontre donc un bon modèle pour sa réplification dans d'autres UFA.

Mais la réplification de ce projet modèle exige un certain nombre de préalables ou pré requis:

- une volonté politique de promouvoir et avancer dans la gestion durable dans toutes les UFA;
- un partenariat solide avec une définition claire des responsabilités de chacun des acteurs, dont une ONG indépendante et crédible dans le domaine de la conservation;
- un vrai engagement des concessionnaires forestiers dans la gestion et la conservation de la biodiversité et le développement durable.

L'Etat du Congo, et la WCS, utilisent déjà ce projet comme standard / norme nationale pour l'aménagement des UFA à l'échelle nationale. Le modèle est en cours d'application dans les pays voisins (p ex TNS), où il y a d'autres ONG internationales qui servent de partenaires (WWF, CI, AWF). Mais il est important de noter qu'il y a quand même quelques contraintes essentielles à lever, pour que cette approche soit à long terme couronnée de succès. Aussi, avant de répliquer ce modèle, on doit être sûr de sa durabilité. Cette durabilité repose avant tout sur la pérennisation des outils institutionnels, financiers et communautaires.

I Pérennisation

Pérennisation institutionnelle

Ce partenariat est une création unique, avant-gardiste et capitale pour atteindre les buts de ce projet modèle. Il doit être bâti sur le long terme.

Recommandations:

Dans le contexte actuel, le partenariat doit être renforcé par la redéfinition des rôles de chaque partenaire et par la clarification des relations entre les acteurs. Au plan managérial, les responsabilités d'exécution doivent être en cohérence avec les rôles des acteurs. La défaillance d'un acteur ne doit pas être préjudiciable au fonctionnement du projet. Chaque partenaire doit toujours jouer un rôle proactif. Chaque acteur doit avoir accès à l'information et s'engager par des protocoles clairs et précis, et des échanges francs et transparents dans l'accomplissement de son mandat et se soumettre à l'obligation de rendre compte (accountability). Il est toujours plus indiqué et plus efficace de confier l'exécution des activités à l'acteur le mieux placé sur le terrain, et à l'Etat, le rôle de régulateur de la légalité, de facilitateur et d'incitateur de développement.

Pérennisation technique

Les fondements solides sont en place, et les outils de base fiables pour l'aménagement forestier sont développés:

La CIB est résolue de poursuivre fermement le chemin de la certification FSC par l'aménagement intégré de ses UFA. La WCS est engagée dans la planification et la gestion de l'écosystème. L'USLAB est en place (mais manque de personnel), et les brigades du MDDEFE sont chargés de contrôler les produits de chasse et la légalité de l'activité forestière.

Une supervision plus stricte sera nécessaire pour contrecarrer la corruption au niveau "protection".

Pérennisation des financements

Un Fonds Fiduciaire pour la TNS a pu être créé, mais il n'est pas encore complètement capitalisé. Il est prévu un financement annuel pour chaque pays (Parcs et zones tampons) de 500.000 Euros.

Le projet pose toujours un problème de ressources financières durables. Il est dépendant à plus de 90% des financements extérieurs. WCS et ses donateurs paient plus de trois quarts du budget annuel y compris les contributions au programme des éco-gardes et les indemnités des fonctionnaires affectés au projet par le Gouvernement. La WCS comme ONG de conservation trouvera toujours un intérêt dans la préservation de la faune sauvage, mais cela n'apporte aucune garantie. La CIB, opératrice économique, pourrait traverser une mauvaise conjoncture et se trouver dans l'incapacité d'honorer ses engagements ; si tel se présenterait le cas, d'où proviendraient les ressources à hauteur de plus 70% des financements manquants? Cette question lancinante mérite d'être analysée par les partenaires du projet. Une partie de solution se dessine à l'horizon avec le Fonds Fiduciaire du TNS, mais la capitalisation n'est pas encore complète, et les fonds disponibles ne suffiront pas. Dans tous les cas, les partenaires doivent réfléchir sur les mécanismes de financements novateurs et pérennes pour conserver les acquis du projet et garantir le futur. Une quote-part du revenu de l'exploitation forestière mériterait d'être investie dans la conservation.

Dans la même optique, le tourisme peut être d'un apport précieux ; le développement du tourisme pourrait avec le temps générer des revenus suffisants pour la maintenance des parcs nationaux.

L'investissement dans la conservation est lourd ; il faut patienter à mettre les fonds dans la participation

communautaire en insistant dans le volet éducation et sensibilisation, le renforcement permanent des capacités des communautés locales à gérer leurs propres terroirs. A long terme, l'investissement dans l'éducation et la sensibilisation des communautés locales afin de les amener à la cogestion de leurs propres ressources mérite d'être inscrit comme une des priorités du projet.

Le ministère de l'économie forestière du Congo dispose d'un " fonds forestier" pour la gestion des forêts. Ce fonds n'alimente même pas le tiers des activités qui doivent être menées dans ce cadre.

Il est **recommandé** d'accomplir les critères et indicateurs de l'OIBT :

OAB/OIBT critères de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique :

Critère 1.3, sous-Indicateur 1.3.4.1 : Le gouvernement dispose d'un fonds spécial pour financer la gestion durable des forêts.

1.3.4.2. : Le fonds spécial est alimenté par une partie des taxes forestières, dont le montant est déterminé par la loi.

1.3.4.4. : Les fonds dévolus à la gestion forestière sont disponibles en temps opportun.

Pérennisation des substituts alimentaires

La chasse pour la viande de brousse continue en partie à grande échelle. Cela montre qu'elle est toujours favorisée, moins chère et plus facile à obtenir que d'autres sources de protéine. Les activités alternatives (qui d'ailleurs, s'écroulaient à cause d'une lacune de fonds depuis mars 2011), ne pourront guère produire en quantité suffisante des substituts protéiques, et les règlements de chasse ne semblent pas encore bien établis dans la tête des populations.

Pour une pérennisation des effets positifs du projet au niveau social, une implication beaucoup plus active des communautés est indispensable. Mais tandis que la population autochtone peut et doit être impliquée, il faut se rendre compte que la subsistance de la population immigrée ne pourra jamais être supportée par la forêt.

Recommandation:

L'industrie CIB doit subventionner les protéines alternatives ou importées à un niveau défiant la concurrence de la viande de brousse pour qu'elles soient réellement des alternatives.

J LEÇONS

Des partenariats multi-organisationnels sont nécessaires pour assurer la conservation de la biodiversité et la gestion de la faune dans les concessions, parce que les sociétés forestières ont rarement l'expertise pour concevoir et mettre en oeuvre un système de gestion de la biodiversité.

Le management des écosystèmes et de gestion participative par les principaux partenaires de la région constituent l'innovation de la stratégie du projet. Il s'est agi de mener des actions de gestion rationnelle et de la conservation de la biodiversité pour assurer à long terme l'intégrité du PNNN.

La stratégie visant à protéger la biodiversité dans les concessions forestières de la CIB a offert la possibilité de mieux protéger tout un écosystème autour et avec l'aire protégée du PNNN. Pour la conservation à long terme des espèces protégées, comme les éléphants qui parcourent des centaines de kilomètres, la conservation des paysages multi-ressources et multi-usages paraît être leur seul véritable espoir de survie (Blake et al. 2007). Le projet a étendu la zone de protection de 4000 km² à 17.000 km².

L'impact négatif des routes sur la faune (facilité d'immigration) peut être minimisé grâce à une meilleure planification des routes, une limitation de la surface des routes, et la fermeture des routes non utilisées.

L'ouverture de l'axe majeur international de Loundoungou, qui passe à moins de 7 km des limites du Parc, représente une menace majeure pour le PNNN.

Le droit d'exercer un contrôle sur l'accès aux terres, d'établir des systèmes de gestion et de maintenir le patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones, a été facilité par le zonage participatif dans les concessions forestières du nord Congo. Les populations locales n'ont pas encore établi leurs propres systèmes de gestion formels et ont besoin d'un encadrement technique et d'un renforcement des capacités. Il est important que tous les partenaires adoptent de tels processus participatifs.

En ce qui concerne le développement communautaire, l'expertise de WCS, organisation de conservation, n'est pas suffisante. Il faudra donc chercher un quatrième partenaire avec l'expertise adéquate, pour les phases suivantes du projet. Le choix d'un village traditionnel accessible et mixte a aidé les habitants de s'organiser ensembles et d'éviter le vol et les jalousies.

Les activités alternatives économiques n'empêchent / ne réduisent pas la consommation de viande de brousse. La production de viandes alternatives (chèvres, poulets, cochons) au niveau communautaire ne peut pas se substituer suffisamment à la viande de brousse.

K CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le projet a testé et réussi une approche modèle pour progresser dans la gestion durable des forêts au nord Congo et ailleurs. Il a développé les techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) et la certification dans les concessions. Il a soutenu la protection de la biodiversité. Il a aussi responsabilisé les communautés riveraines à s'engager dans la gestion de leurs zones forestières.

Le partenariat était un outil nécessaire pour aboutir à ce succès. : Au moment où l'industrie forestière se développe rapidement, les actions de conservation les plus efficaces pourraient se faire en dehors des aires strictement protégées, et par conséquent doivent contenir des partenariats avec l'industrie. Cela permet non seulement de conserver les écosystèmes tropicaux avec toute leur biodiversité, mais aussi et surtout d'agrandir les aires de conservation.

Il est regrettable que, jusqu'aujourd'hui, la politique nationale hésite d'adopter et d'intégrer les normes PROGEPP: Les standards EFIR, le plan de gestion de la faune, l'effort de protection par la lutte anti-braconnage ne sont pas appliqués hors des concessions certifiées de CIB et IFO.

Dans ce contexte il sera important de sécuriser les limites au nord du PNNN et du Parc National de Dzanga Sangha (RCA), en facilitant la concession Rougier/Mokabi à achever la certification et en lui donnant le support nécessaire pour une lutte effective anti-braconnage. En outre, il faut aussi sécuriser le Parc National d'Odzala-Kokoua en y étendant le modèle PROGEPP où la concession voisine d'IFO-Danzer est déjà certifiée et applique les principes PROGEPP. Les actions isolées par concessionnaire individuel ne constituent qu'une dispersion d'énergie et deviennent à la longue peu efficaces. Il faut **donc prendre une initiative stratégique de lancer un projet régional de conservation des écosystèmes du Nord-Congo.**

Au-delà des résultats positifs, le projet a connu des faiblesses et rencontré des défis à relever :

Le plus grand problème à résoudre reste toujours **la chasse commerciale, illégale et/ou incontrôlée**. Les résultats du suivi écologique et socio-économique révèlent des signes de non durabilité de la chasse sur la faune autour des sites CIB (abattage d'espèces protégées, quantités élevées de viande entrées sites et consommées dans les ménages) ; des effets négatifs sur la faune (diminution des densités des crottes d'éléphants en périphérie du parc par rapport à la richesse à l'intérieur du parc; rareté des crottes des céphalophes à Loundoungou par rapport aux résultats 5 ans auparavant).

Il y a aussi le défi pressant, mais qui surpasse les possibilités des USLAB, des bandes de braconniers internationaux, avec des armes de guerre, qui visent surtout les éléphants. Il faut un effort concerté et rapide de la part des services de sécurité de l'Etat pour contenir cette menace.

L'entreprise Chasse Safari vient de bénéficier d'une autorisation provisoire de chasse safari et des permis de port d'armes pour opérer dans toutes les zones cynégétiques des UFAs CIB sur environ 250.000 ha. Ces zones cynégétiques font partie intégrante des plans de zonage intégrés dans les plans d'aménagement adoptés de CIB et placées sous la supervision du projet. Il est d'urgence recommandé d'intégrer cette entreprise dans le partenariat actuel pour qu'elle participe à toutes les obligations du protocole: financières, matérielles, à l'effort de protection et à la gestion participative avec les communautés. Elle doit participer aux réunions de concertation du projet comme partenaire. Elle doit d'urgence installer une patrouille de l'USLAB. La chasse de subsistance jadis durable a été déviée en chasse non durable à cause des besoins accrus d'une surpopulation des non ayants droit dans les sites CIB et à cause aussi des prix très élevés des viandes importées alternatives. Cette faiblesse peut remettre en cause la certification FSC des concessions. La chasse commerciale continue d'être un problème, parce que les brigades de protection ne fonctionnent pas de manière effective. Il est pressant que les USLAB soient rendus effectives et puissantes, avec une organisation et supervision stricte et continue.

La réussite des activités alternatives qui devaient se substituer à la chasse commerciale et diminuer la demande de la viande de brousse échoue sur la faiblesse de la capacité institutionnelle, à l'absence de l'esprit d'entreprise et de solidarité communautaire.

Mais même si les activités économiques prospéreront, ça ne veut pas dire qu'on arrêtera de manger la viande de brousse. C'est une coutume culturelle et, en outre, la viande de brousse est vendue 5 fois moins chère que celle importée aux sites. Aussi, la demande a augmenté avec la population croissante aux sites. Il sera opportun pour les industries, si elles veulent éviter le risque de perdre la certification, de subventionner le prix de la viande alternative / importée à un niveau pareil à celui de la viande de brousse.

Le volet «activités alternatives » a connu beaucoup d'imperfections et d'échecs ; pourtant, il existe suffisamment de fonds déposés en banque par la CIB pour le compte de chaque communauté dans le cadre du développement communautaire. Aucun des partenaires actuels n'ayant des compétences en développement communautaire, les échecs étaient prévisibles et inévitables; il est donc recommandé de faire appel à un partenaire spécialiste en développement communautaire (sociologues-anthropologues) et ayant une expérience avérée des peuples primaires des forêts tropicales pour encadrer et insuffler l'esprit associatif et d'initiative qui manquent à ces communautés enfermées sur elles mêmes.

L'éducation et la sensibilisation environnementale a touché toutes les strates sociales et se trouve en bonne voie; mais changer les habitudes de tous ces différents acteurs rencontre des résistances et de

l'incompréhension ; c'est pour cela qu'il faut installer cette activité sur le long terme.

La conservation posera toujours un problème de financement parce qu'on voit rarement un impact ou même résultat immédiat. Il faut démontrer un intérêt issu de la conservation, cela prend du temps; c'est pour cela que le GVT doit déterminer une quote-part du revenu issu de l'exploitation forestière pour financer la conservation dans l'atteinte de l'objectif durable des ressources, et ensuite continuer sans relâche l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des communautés locales pour qu'elles gèrent elles mêmes leurs ressources.

Pour un meilleur cadrage des prochaines phases du projet, il sera nécessaire de réactualiser le cadre logique pour qu'il soit techniquement et financièrement réaliste et réalisable en objectifs, produits, activités avec des indicateurs vérifiables. En outre le suivi monitoring doit être remis à jour et fournir des rapports de suivi à partir du cadre logique pour permettre à chaque partenaire de mesurer les progrès accomplis par le projet.

Les protocoles d'accord et les mémorandums qui régissent le cadre organique du projet doivent être évalués tels que prévus par les dispositions de leurs textes et à la lumière du fonctionnement du projet pendant ces dernières phases afin d'appréhender et de corriger tous dysfonctionnements et / ou déficits constatés lors de l'exécution du projet.

L'intégration des normes PROGEPP dans les politiques et législations nationales est capitale pour implanter ce modèle dans le pays et dans la sous-région. Dans ce cas, il faut enclencher le processus d'adoption de ces normes en faisant analyser, compléter et amender par les experts, le draft des standards, normes, et procédures pertinents déjà retenus et diffusés auprès du MDDEFE ; ensuite les faire valider lors d'un atelier par toutes les parties prenantes afin de les intégrer dans les politiques et législations nationales pour qu'ils deviennent un référentiel pour tous les concessionnaires.

Il est un constat permanent ; le personnel du projet est couvert par deux statuts (fonctionnaire et projet) , cette ambivalence fait craindre un relâchement de l'une ou l'autre partie dans la discipline. Dans ce contexte, il est recommandé de soumettre l'ensemble du personnel au statut du projet, à sa discipline, à son règlement intérieur pour plus d'appartenance à une équipe visant un même but et surtout pour plus d'esprit de corps et d'efficacité.

Les tâches du projet sont immenses et étalées dans un vaste espace ; les bases-vie (sites de commercialisation et de consommation de la viande de brousse) sont de plus en plus éloignées et deviennent difficiles à enquêter et à contrôler; des menaces sur la faune sont de plus en plus pressantes sur toutes les frontières de la zone de conservation. Devant cette situation, il est judicieusement recommandé :

-de revoir la masse critique des effectifs en nombre et en qualité par rapport à la masse critique des activités. Cette revue des effectifs concerne tous les volets d'activités.

-que la CIB rende fonctionnel et efficace son système d'approvisionnement des économats des bases-vie et organise une gestion des armes après la chasse contrôlée.

- de passer de la gestion de la conservation dans les concessions forestières adjacentes au PNNN à la gestion de la conservation dans un paysage plus vaste de toutes les concessions forestières périphériques à toutes les aires protégées du Nord Congo. Il s'agit de quadriller tous les écosystèmes entourant les noyaux durs de la conservation que constituent les parcs nationaux du Nord Congo et contenir les graves menaces qui s'annoncent de toutes parts. Il s'agit aussi de faire les économies d'échelle en mutualisant tous les moyens financiers et logistiques de tous les opérateurs économiques.

Dans ces conditions, il est inévitable que le projet soit poursuivi patiemment pendant les années à venir pour sécuriser les réussites acquises, renforcer les structures nécessaires à ces réussites, et arriver à long terme à installer ce modèle prometteur, et de le pérenniser dans la région du bassin du Congo.

En conclusion, ce projet constitue en lui-même un module de formation, une référence pour la gestion de la conservation des écosystèmes tropicaux. La conservation des ressources génétiques de ces forêts est à ce prix.

L'OIBT devrait donc encore s'engager à apporter des ressources financières et techniques encore nécessaires pour une **3^{ème} phase** et aider à installer la bonne gouvernance forestière dans le Nord Congo et en Afrique Centrale.

En perspective, et comme le proposent si pertinemment les principaux partenaires, il faut évoluer des partenariats isolés actuels par concessionnaire vers un projet régional regroupant toutes les concessions adjacentes à tous les parcs du Nord-Congo pour, moins de dispersion d'énergie, plus d'économies d'échelle, plus d'efficacité et mieux de conservation des écosystèmes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Terms of Reference

Ex-Post Evaluation of ITTO Projects on Biodiversity Conservation / Conservation Areas Improvement and Conservation of genetic resources

I. Background

ITTO is an intergovernmental commodity organization established in 1986 to administer the provisions and operation of the International Tropical Timber Agreement (ITTA), particularly in the promotion of international trade in tropical timber, the sustainable management of tropical forests and the development of tropical forest industries through international cooperation, policy work and project activities.

The two projects that will be the subject of the Ex-post Evaluation are as follows:

- PD 105/01 Rev.3 (F): Towards Sustainable Timber Production in Ghana: Stage I. Improving shoot borer resistance and developing silvicultural systems to maximize Mahogany plantation success (Ghana)
- PD 310/04 Rev.2 (F): Biodiversity management and conservation in forest concessions adjacent to totally protected area (Nouabale-Ndoki National Park), Northern Republic of Congo – Phase II

The background information of both projects is provided in Annex to the Terms of Reference.

II. Purpose and Scope of Evaluation

A) Purpose

The primary purpose of the evaluation is to provide a concise diagnosis of two projects with one related to *Biodiversity Conservation / Conservation Areas*, and the other related to *Improvement and Conservation of Genetic Resources*, so as to point out the successful and unsuccessful outcomes, the reasons for successes and failures, and the contribution of the projects towards the achievement of ITTO's Objective 2000, and to draw lessons that can be used to improve similar projects in the future.

B) Scope of Work

a) Analyze and assess for each project:

1. The overall role and contribution of each of both projects in light of sectoral policies, development programmes, priorities and requirements to achieve the rehabilitation of degraded forest lands and the sustainable management of forest resources in the country concerned.
2. Specific measures taken to incorporate project results in the national forestry and environmental policies and legislation.
3. The current management status of the forests within the project's area of influence, the effectiveness of the project's implementation and its effectiveness in promoting sustainable forest management as defined in the ITTO Guidelines and Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management.
4. The contributions of the specific studies in various forestry-related disciplines prepared by the project to the development of forestry in the project's area of influence and on other similar and/or related projects being implemented in the countries concerned.
5. GHANA: The results and potential impact of the applied research conducted by the project [PD 105/01 Rev.3 (F)] on Improvement and Conservation of Genetic Resources practices and its contribution to the overall forestry-related knowledge in Ghana.
6. CONGO: The impact of project activities on the livelihoods of target populations, for PD 310/04 Rev.2 (F).
7. The effectiveness of dissemination of project results.
8. The overall post-project situation in the project's area of influence.

9. The unexpected effects and impacts, either harmful or beneficial, and the reasons for their occurrences.
10. The cost efficiency in the implementation of the project, including the technical, financial and managerial aspects.
11. Follow-up actions in order to enhance uptake of project results.
12. follow up / implementation of recommendations of 2007 evaluation in Congo
13. The project's relative success or failure, including a summary of the key lessons learnt; and the identification of any issues or problems that should be taken into account in designing and implementing similar projects in the future.

b) Provide a synthesis to:

1. Assess the overall role and meaningful contribution of the two projects in achieving sustainable management of forest resources in both tropical timber producing countries (Ghana and Republic of Congo) taking into account ITTO's objectives, the ITTO Action Plans [Libreville Action Plan 1998-2001 for PD 105/01 Rev.3 (F) and Yokohama Action Plan 2002-2006] and Objective 2000, as follows:
 - Adopt a forest policy and apply legislation; and
 - Secure the permanent forest estate.
2. Assess the overall appropriateness of the design and objectives, outputs and implementation approach of the two projects in light of its efficiency and effectiveness to assist promoting sustainable forest management.
3. Evaluate the overall impact on and relevance of the two projects for the Executing Agencies, the forest industry sector and local communities being served and the countries concerned.
4. Evaluate the overall attainment of the objectives and assess the overall effectiveness of the two projects.
5. Evaluate the overall appropriateness of the costs and cost structure and use of resources within the two projects.

And make recommendations on:

1. The needs for similar projects in the future.
2. The objectives of such future projects.
3. Innovative approaches/designs for projects aiming at promoting sustainable forest management in the tropics.
4. The effectiveness of the two projects' approach to promoting sustainable forest management.
5. Appropriate target groups, e.g. countries, government, organizations, forestry sector, local communities.
6. The organizational arrangements of the project.
7. Follow-up and evaluation practices.
8. Supplemental, alternative activities, processes, procedures, and/or follow-up programmes in the field of Sustainable Forest Management, if appropriate.
9. Further actions needed to sustain or increase the intended effects on sustainable forest management and Objective 2000 and to draw conclusions which may be of relevance to other ITTO projects in the field of sustainable forest management.

III. Approach

A) Composition of the evaluation team

The team will be composed of two consultants. One of the consultants will be the Team Leader in charge of the final report and the presentation of the results at the Forty-eighth Council Session in Yokohama (Japan), in November 2012. The assignment of the other consultant will be to carry out the mission to the Republic of Congo. The assignment of specific tasks within the TOR will be left to the Team Leader based on the individual expertise of the members of the team.

B) Consultation during evaluation exercise

The team will maintain close liaison with ITTO and will carry out its work in close cooperation with the concerned Executing Agencies and Governments in the countries concerned. Although the team should feel free to discuss with the authorities concerned all matters relevant to its assignment, it is not authorized to make any commitments on behalf of ITTO.

C) Activities and report of the team

The work required in this evaluation will consist of:

1. Desk review of project-related documents and materials provided by ITTO.
2. Missions in Ghana and the Republic of Congo. The consultants will visit each project's Executing Agency headquarters for a further desk review of project materials and to carry out evaluation work in collaboration with the Executing Agencies. The missions shall also include a field visit to each of the projects' area of influence to review field implementation and to evaluate the project results and impact, and should include discussions with project stakeholders and target beneficiaries. Approximately 10-14 working days are required for each project in their respective countries.
3. Preparation of an Ex-post Evaluation Report for each project in accordance with the Scope of Work and the checklist contained in the ITTO Manual for Project Monitoring, Review and Evaluation. The report for Ghana should be in English, and the report for the Republic of Congo should be in French;
4. Preparation of a synthesis report [see b) Scope of Work] of the two ex-post evaluation reports in one of ITTO's languages, focusing on the overall assessment of the projects' relative success in contributing to ITTO's Objectives, the Objective 2000 and the ITTO Action Plans [Libreville Action Plan 1998-2001 for PD 105/01 Rev.3 (F) and Yokohama Action Plan 2002-2006], summarizing the key lessons learnt; and identifying any issues or problems which constrained their contribution to the achievement of Objective 2000.
5. Presentation of the synthesis report (to be called: Overall Executive Summary) at the Forty-eighth Session of the International Tropical Timber Council (November 2012, Yokohama).

In writing the Ex-post Evaluation reports, the team will have the opportunity to discuss its preliminary findings, conclusions and recommendations with the representatives of each of the Executing Agencies, Governments and ITTO before the final version of the report is made. Responsibility for the final content of the reports, however, remains with the evaluation team.

D) Duration of the assignment

The duration of the assignment will be nine weeks for the Team Leader, and four weeks for the second consultant (dealing particularly with the Republic of Congo). Travel time for each project to be visited will be approximately two weeks. The remaining time will be used for preparation of the evaluation and report writing.

E) Proposed Work Schedule

April 2012:	Desk review
May – June 2012:	Missions in the Republic of Congo and in Ghana
31 July 2012:	Submission of draft reports to ITTO Secretariat and to each of the Project Executing Agencies for comments and suggestions.
31 August 2012:	Submission of both full ex-post evaluation reports and the overall executive summary to ITTO Secretariat.
November 2012:	Presentation of the findings, recommendations and conclusion of the ex-post evaluation of both projects at the Joint Session of the Committees during the Forty-eighth Council Session in Yokohama (Team Leader). Submission of the final version of both full ex-post evaluation reports, taking into account the comments made by of the delegates during the Joint Session of the Committees.

F) Proposed Consultants

Mr. Denis KEEDI ATOK, Team Leader (Ghana & Republic of Congo – 9 weeks)
Ms. Monica BORNER, Consultant (Republic of Congo – 4 weeks)

(5) PD 310/04 Rev.2 (F) Biodiversity Management and Conservation in Forest Concessions Adjacent to Totally Protected Area (Nouabale-Ndoki National Park), Northern Republic of Congo (Phase II)

Budget and Funding Sources:

Total Budget:		US\$	2,321,323
ITTO Budget:		US\$	742,241
Government of Switzerland:	US\$	420,000	
Government of Japan:	US\$	212,241	
Government of U.S.A.:	US\$	80,000	
Government of France:	US\$	20,000	
Government of Norway:	US\$	10,000	
Government of Republic of Congo (MEF):		US\$	168,450
WCS:		US\$	684,032
CIB:		US\$	726,600

Implementing Agency: Wildlife Conservation Society

Session of Approval: ITTC Session XXXVIII, June 2005, Brazzaville, Republic of Congo

Starting Date and Duration: 03 August 2007 / 36 months

Approved Revised Date of Project Completion: First extension: December 2010 (NOLF.10-0192)
Second extension: March 2011 (NOLF.11-0025)

I. Introduction

The project was approved by the Council at its Thirty-eighth Session in June 2005 in Brazzaville, Congo, and fully funded at the same Session. The Agreement regulating the implementation of the project was signed on 13 March 2006. The payment of the first disbursement of the ITTO funds has been delayed by the consultation among project parties (CIB, WCS and MEF) on a memorandum of understanding (MoU) which was to govern their roles and responsibilities for a successful implementation of the project. The first installment of the ITTO funds was released in August 2007. Two project extensions were granted until March 2011, without additional ITTO funds, by the ITTO Secretariat, based on an official request including proper justification with appropriate detailed work plan and budget. As an acceptable version of the project completion report was received in August 2011, the duration of the project implementation had lasted 48 months instead of 36 initially designed by WCS.

II. Project Objective

As in Phase I, the project aimed at contributing to the conservation and sustainable management of biodiversity and production of high value tropical timber in lowland forest concessions forming a managed buffer zone adjacent to the Nouabale-Ndoki National Park (NNNP) in northern Congo. The specific objectives were as follows: a) to implement and monitor ecosystem management systems with the timber company and local communities in the 1.3 million ha Kabo-Pokola-Loundougou forest concession adjacent to the NNNP; and b) to promote the replication of a model ecosystem management approach in the key forest concessions of the Tri-national Trans-boundary Conservation Area of two neighboring countries (Cameroon and Central African Republic) and the Mokabi forest concession in the Republic of Congo.

III. Project Achievements and Outputs

In accordance with the project document, final technical report, completion report and final financial audit report, all project activities were carried out through a smooth implementation to be attributed to the cooperation of project key stakeholders (Ministry in charge of forestry, private sector with CIB company, environmental NGO and associations representing local communities operating in different project sites) and contributed to the following achievements and outputs:

- I. For the surveillance of 1.3 million hectares of the project area and the implementation of the anti-poaching system, a team of 34 eco-guards (recruited among the members of local communities) had

been operational with the support of the project, CIB company and Government through the Ministry in charge of forestry of the Republic of Congo;

- II. The technical team of 15 agents was in charge of the environmental sensitization campaign dealing with the principles of sustainable wildlife management and protection has continued through sessions carried to educate children and sensitize adults in 44 villages and 26 schools;
- III. The wildlife management plan was developed and integrated in forest management plan of the CIB forest concessions, based on the results of multipurpose forest inventories. For more efficiency, regarding the protection of fauna, local communities had been involved in the implementation of the forest management plan as they were considered as part of solution to the problem for which they were identified as key stakeholders;
- IV. The norms of reduced impact logging techniques based on a GIS system have been updated, tested and established for all CIB forest concessions (Pokola, Kabo and Loundougou-Toukoulaka), which are certified by FSC, in relation to the biodiversity conservation in the project areas;
- V. Four micro-projects, regarding alternative sources of livelihood for local communities, were implemented near the forest concessions of Kabo and Pokola, while three were implemented near the forest concession of Loundougou-Toukoulaka, based on the memorandum of understanding signed between the CIB company and local communities under the supervision of the government of Congo and an international environment NGO;

IV. Outcomes and Impacts

The achievement of the two project specific objectives contributing to the realization of the development objective set by the project design could be attributed to the commitment from all the stakeholders involved in the project implementation, which led to the following main outcomes and impacts:

- All forest concessions of the CIB company are certified by FSC due to a sound implementation of forest management plans based on multipurpose forest inventories and which had integrated the wildlife management plan and the utilization of reduced impact logging techniques, while ensuring the involvement of local communities;
- The Government of Congo has encouraged logging companies operating in the Republic of Congo to use the reduced impact logging (RIL) techniques for which the efficiency had been tested in CIB's forest concessions;
- The CIB's forest concessions have been playing a role of buffer zone for the protection of the Nouabale-Ndoki national park in the northern part of the Republic of Congo, which is part of the Tri-national protected areas of Sangha covering Cameroon, Central African Republic and Republic of Congo. company and local communities under the supervision of the government of Congo and an international environment NGO;
- The wildlife management programmes based on the model of CIB have been developed and implemented by other logging companies such as Danzer in its forest concessions of Ngombe and Rougier in its forest concessions of Mokabi.

V. Lessons Learnt and sustainability

Lessons learned during the project implementation in the Kabo forest concession had been compiled in a document for the purpose of the dissemination to other forest concessions of CIB company and also to other forest concessions surrounding the Tri-national Transboundary Protected Areas of Sangha (Nouabale Ndoki national park in Republic of Congo, Lobeke national park in Cameroon and Ndzanga Sangha in Central African Republic). Among the lessons learned to achieve that goal, it is relevant to highlight the following:

- The project strategy of involving relevant stakeholders, through a partnership between the stakeholders and targeted beneficiaries (private sector with CIB company, government with the Ministry in charge of forestry, an environmental NGO with WCS and local communities), was key to the achievement of the project's objective;
- The partnership has led to the successful participatory implementation of the project due to the following elements or approaches: landscape management instead of focusing the management to the CIB's forest concessions; alternative activities for livelihood and alternative sources of animal proteins in order to partially replace bush meat; demarcation of lands for alternative activities of communities; involvement of communities not only their leaders; and FSC certification requirements obliging the CIB company to ensure the participatory involvement of communities in the management of forest resources.

As regards sustainability, most of the achievements regarding biodiversity conservation with the participation of local communities will continue to be covered by the CIB company in order to comply with the

requirements of the FSC certification.

VI. Concluding Remarks

As the ITTO Secretariat has received the Project Completion Report, Final Technical Report and the Final Financial Audit Report, the Project PD 310/04 Rev.2 (F) will be reported as completed, after the implementation of the follow-up/recommendations of the Management Services Division related to the review of the final financial audit report. Copies of the Completion Report and some other technical documents are available upon request either from WCS or from the Secretariat.

[Committee Doc. CRF(XLV)/2]

ANNEXE 2 : Liste de Personnes et Organisations rencontrés

BRAZZAVILLE

MDDEFE

Prof. Donatien N'ZALA
Claude Etienne Massimba
(DFAP)

Directeur Général de l'Economie Forestière
Directeur, Direction de la Faune et des Aires Protégées

WCS

Dr Paul Telfer
Nirina Rakotomahefa, MBA
Tim Rayden

Directeur du Programme WCS, Congo
Directeur Finances et Admin
Conseiller technique WCS Gabon

KABO

WCS

Dr. Tomo Nishihara
Dengui Jean Claude

CTP, WCS Nord Congo
Coordonnateur PROGEPP

Jean Robert Onononga, MSc

CT assistant

Gaston Abea
Patrick Obongo Yoli
Bienvenu Kimbembe
Metsampito Jean Claude

Assistant volet recherches
Assistant volet recherches
Chercheur socio-économique
Educateur et sensibilisateur

Parc National Nouabale Ndoki

Domingo Dos-Santos
Dr. Thomas Breuer
Patrick Boundja

Conservateur
CT PROGEPP et CT PNNN
Coordonnateur de Recherches PNNN et PROGEPP

Communautés

Otsangue
Communauté autochtone (semi nomade et bantou) de Gbagbali

Chef du village de Kabo

POKOLA

CIB

Hugues Ekani

Directeur Responsabilité Environnementale & Sociale

LOUNDOUNGOU

CIB

M. Stieger

Chef du Site

Chasse Safari à Bonio

Gerhardus Bartlomeus Saaiman
Frans Andries van Deventer

ANNEXE 3 : Calendrier de la Mission d'Evaluation

07.05.12	Vols internationaux
08.05.12	Réunion avec le DG de WCS au Congo Réunion avec le directeur F & A Travail au bureau, études de documents
09.05.12	Rencontre avec le Directeur Général du MDDEFE Réunion avec le DG de WCS Travail au bureau, études de documents
10.05	En avion à Ouessou. Départ pour Kabo, centre de gestion du Projet et base de la WCS
11.05.12	Kabo: Réunion avec les chefs des volets du projet. Visite à Gbagbali, village riverain
12.05.12	Visite à Loundoungou. Réunion avec le Chef du site. Rendez-vous avec le socio-économiste WCS. Visite du camp de Chasse Safari à Bonio.
13.05.12	Visite à Bomassa. promenade à Wali Bai. Réunion avec le Conservateur et le PTA du PNNN, et avec l'assistant de recherche PROGEPP
14.05.12	Présentations et discussions au bureau de WCS à Kabo Visite chez le chef du village de Kabo
15.05.12	Présentations au Bureau WCS. Visite à Pokala: réunion avec le Responsable Environnement et Social de CIB Retour à Kabo
16.05.12	Retour à Ouessou, par pirogue et en voiture jusqu'a Owando
17.05.	Retour à Brazzaville , par route de Owando. Travail en équipe pour le rapport
18.05.12	Restitution avec le DG MDDEFE et DFAP , et le directeur de la WCS Vols internationaux

ANNEXE 4 : Bibliographie

- ITTO Project Document (PD 310/04 Rev.2 (F). 2005
- Accord de projet PD 310/04 Rev.2 (F) entre l'OIBT, le Gouvernement de la Rép. du Congo, La WCS et la CIB. 2006
- Procès verbaux des 4 réunions Comité de Directeurs du Projet PD 310/04 Rev.2 (F). 2008 - 2010
- Final Financial Audit report, août 2007 - mars 2011. PriceWaterhouseCoopers. Juin 2011
- Evaluation de PROGEPP. Aveling et al. 2004
- Evaluation ex-post du Projet PD 4/00 Rév.1 (F). 2007. Borner et Keedi Atok
- Progress Reports nos. 1 - 8. WCS. 2007 - 2011
- Rapport d'Achèvement du Projet: Gestion et Préservation de la Biodiversité dans une Concession Forestière Adjacente à Une Zone de Protection Intégrale (Parc National de Nouabalé Ndoki) Nord Congo (Phase II). WCS. 2011
- Technical Reports (up to 2011):
- Hunting and Trade of Bushmeat in Central Africa. Elizabeth L. Bennet, WCS. November 2008
- Rapport Technique sur le thème des études de consommation de viande de brousse. Paul-Yves Nganga. 2011
- Projet de promotion des moyens d'existence semi nomade. CAWHFI-FFEM: Rapport Finale. TNS
- Projet de Gestion durable des Pêcheries dans le Tri-Nationale de la Sangha . CAWHFI - FFEM. Roger Patrick Boundja, 2011.
- Mammal monitoring. Ndoki Likouala Surveys. Fiona Maisels. 2011
- Great ape and human impact monitoring training, surveys, and protection in the Ndoki-Likouala Landscape, Republic of Congo. Final report to USFWS . Fiona Maisels et al., December 2011
- Building Private-sector Partnerships for Conservation: Lessons learned from the collaboration between WCS, CIB, and the Republic of Congo in forestry concessions. John R. Poulsen. 2009
- Rapport Technique sur le thème des Etudes de Chasse Contrôlée. Bienvenu Kimbembe. Août 2011
- Rapport Technique sur le thème de l'Écologie. Olivier Mbani. Août 2011
- Rapport Technique sur le thème de la Protection pour l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux. Olivier Mbani. Août 2011
- Rapport Technique sur le thème de l'Education et de la Sensibilisation pour l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux . Jean-Claude Metsampito. Août 2011
- Rapport Technique sur le thème de la création et de la gestion des Comites de Gestion des Ressources Naturelles . Paul-Yves Nganga. Août 2011

ANNEXE 5 : Rapport avec l'OIBT

1. CONFORMITE AUX OBJECTIFS DE L'OIBT

OBJECTIFS DU PROJET	OBJECTIFS DE L'OIBT
<p>Conception , mise en œuvre, suivi des systèmes de gestion des forêts et de la faune qui contribue à la gestion de la biodiversité basé sur l'aménagement des écosystèmes dans les concessions forestières de Kabo- Pokola et Loundoungou-Toukoula adjacente au PNNN au Nord du Congo</p>	<p>Ce projet est en conformité avec les objectifs suivants de L'OIBT (Article 1^{er} de l'Accord International de 194 sur les bois tropicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectif C : contribuer au développement durable des ressources forestières -objectif D : renforcer la capacité des membres d'exécuter une stratégie visant à ce que d'ici à l'an 2000 les exportations de bois et des produits dérivés des bois tropicaux proviennent des sources gérées de façon durable -objectif F : promouvoir et appuyer la recherche développement- en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité d'utilisation du bois ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices des bois d'œuvre
<p>Développement d'une gestion des concessions modèles pour l'exploitation forestière à impact réduit, la gestion et la conservation de la faune dans le contexte de la production commerciale des bois tropicaux issus des forêts aménagées</p> <p>Identification et délimitation d'une zone tampon pour sécuriser à long terme l'intégrité du PNNN, assurer le maintien et le bon fonctionnement de l'écosystème du parc avec l'implication et la collaboration des communautés locales</p> <p>Développer le concept participatif à travers l'organisation des partenariats de gestion des forêts et de la faune entre le Gouvernement, les ONGs ; la société civile le secteur privé et les communautés locales pour bâtir une stratégie efficace et nécessaire à la pérennisation des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et le bien être des communautés locales.</p>	<p>Objectif L : Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts et de leurs ressources génétiques et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées dans le contexte du commerce du bois tropicaux</p>

2. CONFORMITE AUX CRITERES DE L'OIBT

<u>CRITERES DU PROJET</u>	<u>CRITERES DE L'OIBT</u>
<p>Ce projet vise la gestion durable des forêts par : - la mise des concessions sous aménagement</p> <p>VI. Système d'information géographique (SIG) pour une base des données fiables</p> <p>VII. L'utilisation et la conservation des écosystèmes forestiers</p> <p>VIII. L'amélioration des systèmes de gestion des forêts et de la faune en vue de contribuer directement au bénéfice à long terme des communautés locales et des populations autochtones vivant dans la forêt</p>	<p>Ce projet est conforme au critère de sélection énoncé au paragraphe 2 de l'article 25 de l'accord international de 1994 sur les bois tropicaux</p> <p>Critères a : Le projet vise directement la réalisation des accords sus cités dont pertinence par rapport aux critères de l'AIBT</p> <p>Critère b : Ce projet contribue à la qualité écologique et à l'amélioration de la vie sociale (Incidence écologique et sociale)</p>
<p>Le Congo manifeste un grand intérêt au développement de son secteur forestier commercial de façon durable pour la conservation de ses ressources naturelles. Ce projet est considéré par le Gouvernement du Congo comme un modèle de développement stratégique devant déboucher sur les applications potentielles sur l'ensemble du secteur forestier</p>	<p>Critère c: Intérêt et caractéristiques des régions productrices en développement</p> <p>Critère e: Rentabilité</p>
<p>-</p> <p>Les chevauchements d'efforts sont évités</p> <p>La CIB bénéficie d'une attribution des concessions à long terme par le MEF pour l'exploitation commerciale et l'approvisionnement de ces Usines</p> <p>Un partenariat entre le MEF, La CIB, Le WCS est consacré par un protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des forêts et de la biodiversité dans les concessions forestières périphériques au PNNN.</p> <p>Les responsabilités des acteurs sont définies ainsi que les organes de concertations et de gestion de conflits impliquent de manière effective les acteurs, les résultats attendus leurs échéances avec des indicateurs objectifs en lien avec les moyens mobilisés sont suivis.</p>	<p>-</p> <p>Critère qui nécessite d'éviter les chevauchements</p>

Cadre juridique et réglementaire

La gestion des ressources forestières et fauniques orientées vers la gestion durable tout en contribuant au développement du pays repose sur les textes suivants :

- La loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier
- Loi 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de conservation d'exploitation de la faune sauvage ;

Cadre administratif et institutionnel

Ministère de l'Économie Forestière et de l'Environnement disposant principalement :

- D'une Inspection Générale de l'Économie Forestière et de l'Environnement
- D'une Direction Générale de l'Économie Forestière
- Des Directions Départementales de l'Économie Forestière
- Des Directions des Parcs et Réserves

ANNEXE 6: Logical framework worksheet

DESCRIPTION	INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS
<p>Development objective: Conservation and sustainable management of biodiversity and production of high value tropical timber in lowland forest concessions forming a managed buffer region adjacent to the Nouabale-Ndoki National Park, northern Republic of Congo.</p>	<p>By the end of the third year the wildlife and forest management plan implementation improves forest management across the entire CIB concession. <u>Wildlife management programs initiated and monitored</u> in the Mokabi and Ngombe concessions.</p> <p>RIL techniques will reduce the direct impact of logging across the entire concession and take into account ecologically important and sensitive areas.</p> <p>By the third year effective protection will be extended to key protected wildlife species (elephant, gorilla, chimpanzee, bongo, and leopard) throughout the entire NNNP and surrounding concessions. Hunting encroachment of the NNNP will be halted at >10 km from its border with long term systems in place.</p> <p>By the end of the third year of the project CIB will have achieved FSC certification setting the standard for forest management in the Congo Basin.</p>	<p>Report from international assessment team.</p> <p>Reports and records generated from monitoring and studies.</p>	<p>Commercial logging companies commit to sustainable forest and wildlife management implementation in the concessions.</p> <p>Ground implementation of the project will not be disturbed by political instability due to remote location.</p>
<p><u>Specific objective 1.</u> Implement and monitor ecosystem management systems with timber company and local communities in the 1.3 million ha. Kabo-Pokola--Loundougou concession forming a buffer region adjacent to the Nouabale-Ndoki National Park, Republic of Congo.</p>	<p>Implementation of forest concession management plans developed during Phase I. (including reduced impact forestry planning, sustainable wildlife management, alternative activities and environmental education) throughout the CIB concessions (1.3 million ha)</p> <p>Wildlife hunting trends will demonstrate rational sustainable use practices.</p> <p>Implementation of collaborative wildlife management with active participation of 80% of local population and company employees.</p> <p>Incidents of illegal hunting involving company infrastructure will be reduced by 90% compared to 2003 levels.</p>	<p>Environmental Impact Assessment <u>documents</u></p> <p>Management plan implementation and monitoring documents</p> <p>Six-month technical progress reports on RIL planning, wildlife management and protection records, conservation awareness, and alternative activities.</p> <p>Six month reports on applied research and ecological and</p>	<p>National and local Government representative support project principles.</p> <p>Companies evolve in reducing impact of forestry exploitation and in sustainable forest management for certification purpose</p> <p>Local communities will support rational management of wildlife resources.</p>

	Applied research and ecological/socio-economic monitoring tool provides adaptive feedback for information improving management plan implementation.	socio-economic monitoring and conclusions resulting from applied studies	
Output 1.1 Project coordination and management unit in place and functioning soundly.	Project Management team in place: 3 international experts (WCS 2, CIB 1), 1 MEFE counterpart director 4 MEFE patrol leaders Project personnel: 45 ecoguards, 3 educators, 3 alternative activities technicians, 6 researchers, 1 GIS technician Coordination meeting every month WCS, MEFE, CIB Technical committee for specific objective 2 meets twice a year.	Reports and personnel files. Certificates and performance evaluations. Proceedings of meetings.	Ministry will delegate appropriate personnel. Skilled people will be available.
Output 1.2 Wildlife management plan implemented and monitored in concessions with appropriate control and protection mechanisms	Before the end of 2006, CIB concessions are under integrated management plan Implementation of wildlife management plan progressively brings hunting to sustainable levels. No use of company means to transport bushmeat.	Plan implementation progress reports. Policy documents available at company and project level. Reports from field surveillance and research teams on hunting pressures, wildlife population status, and off-take trends.	Ministry, company, and community support for adoption of plan. Ministry, company and communities cooperate.
Output 1.3 Reduced Impact Logging (RIL) program implemented and monitored	After 3 years, EFIR is implemented through the entire CIB concession CIB receives FSC certification in 2006	Plan implementation progress reports. Documented site visits. Reports from directed studies and quantitative monitoring	Company commitment to reducing impact. Company and Government will supply required information.
Output 1.4 Alternative activity studies, pilot projects, and plan implemented and monitored.	Alternative protein availability increases progressively at all CIB sites and present in more than 10% meals. Beef and other domestic meat available all year round to company workers Traditional community members have increased opportunities for alternative revenue generation in lieu of commercial hunting. Increased % of CIB employees from the local communities and shift registered from commercial hunting to other sources of employment.	Plan implementation progress reports. Records of domestic meat availability and consumption trends in comparison to bushmeat.	Company commitment to reducing impact of logging activities.
Output 1.5 Environmental education and awareness	Teachers from primary and secondary schools in the concessions surrounding the NNNP receive training	Plan implementation progress reports.	Willingness of teachers to participate.

program implemented and monitored.	at least once a year in environmental education All communities in the CIB concessions are visited at least 3 times a year by PROGEPP education teams	Proceedings from training workshops	
Output 1.6 Applied research and monitoring systems implemented to ensure adaptive management.	Ecological and socio-economic monitoring systems in place and provide accurate information to inform management Socio economic assessment conducted following selected methods Applied studies underway or concluded.	Plan implementation progress reports. Database documents, maps, and monitoring records and reports.	Company and Government will supply required information.
Output 2.1 Private sector, NGO, Government actors from key forest concessions in the periphery of Lobeke National Park, Cameroon and Dsangha-Sanghs/Dzangha-Ndoki CAR trained in the PROGEPP approach to management and adopt improved management strategies where appropriate.	Information consolidated on key lessons learned from CIB concession to form training module Information exchange with TNS partners and workshops held each year to promote replication of approach.	Consolidated manual on lessons learned Proceedings from training workshops	Willingness of TNS to participate and then engage in replicating program.
Output 2.2 Wildlife management programs for the Ngombe concession (Danzer-IFO east of Odzala NP) and Mokabi concession (Rougier company north of the NNNP) initiated and monitored with private sector partners based on the PROGEPP approach.	In the first year finalization of agreement for wildlife management program in Mokabi In the first year, elaboration and adoption of appropriate internal rules for the Mokabi S.A and <u>Ngombe</u> . Training of MEFE, IFO, and Rougier personnel in PROGEPP approach. Reduction of poaching in Mokabi and halt encroachment of NNNP at a distance of >10 km. by the third year. Reduction of poaching in Ngombe and halt encroachment of eastern border of Odzala-Koukoua at a distance of >10 km. by the third year.	Agreement document Modified regulations document Training proceedings NNNP patrol data for northern border of Park	Commercial logging companies commit to sustainable forest and wildlife management implementation in the concessions. Government support for bushmeat controls on public road in the Ngombe concession.
Output 2.3 <u>Appropriate wildlife and biodiversity management policies and requirements for national standards for wildlife and biodiversity management in forestry concessions designed based on field tested approaches and adopted by the Government of Congo and Industry.</u>	In the second year a multi-stakeholder review of policy needs and wildlife management requirements produces a set of national standards. In the third year the national standards and requirements for wildlife and biodiversity management in forest concessions are formally adopted by the Government.	Policy guideline document. Proceedings of workshop for official adoption of policies.	None are foreseen.